
**Ministère Délégué auprès du Ministre
du Développement rural, Chargé de l'Elevage,
de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire.**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PLAN D’ACTION 2013 – 2018
DU
MINISTERE DE DEVELOPPEMENT RURAL

NOTE CONCEPTUELLE SUR LES POLES DE CROISSANCE
AGRO-INDUSTRIELLE (AGROPOLES)

Version définitive

Bamako, le 06 janvier 2014

SIGLES ET ACRONYMES

ADRU	Agropoles de Développement Rural et Périurbain
CAP,	Cellule d'Analyse et de Prospective
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CPS/SDR	Cellule de Planification et de Statistique du SDR
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CRPO	Comité Régional de Pilotage et d'Orientation
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNA	Direction nationale de l'agriculture
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNP	Direction Nationale du Plan
DNPIA	Direction Nationale des Productions Industrielles Animales
EAF	Exploitations Agricoles Familiales
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FNA	Fonds National de Développement Agricole
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
IER	Institut d'Économie Rural
IICEM	Integrated Initiatives for Economic Growth In Mali
INSTAT	Institut National de Statistique
LOA	Loi d'Orientation Agricole
OMD	Objectifs du Millénaire du Développement
OPA	Organisations Paysannes Agricoles
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAPAM.	Programme d'Appui à la Productivité Agricole du Mali
PCDA	Programme de Compétitivité et de Diversification Agricoles
PDA	Politique de Développement Agricole
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PNIP	Programme National de développement de l'Irrigation de Proximité
PNIP-SA	Etape de construction et de mise en œuvre du PNISA
PNISA	Programme National d'investissement du Secteur Agricole
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PPAAO/WAAPP	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPIV	Petit Périmètre Irrigué Villageois
PPP	Partenariats Public-Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMSAR	Convention relative aux zones Humides signée à Ramsar en Iran.
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL	6
2.1. CONTRIBUTION DU SECTEUR DANS L'ECONOMIE NATIONALE	6
2.2. POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE :	7
2.3. DES CONTRAINTES ET MENACES QUI PESENT SUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR	8
2.4. DES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT A SAISIR	9
2.5. DES ENJEUX NOTABLES ET DES DEFIS MAJEURS	10
III. POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES EN COURS :	11
IV. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES ASSIGNES AU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL	12
V. PLAN D'ACTION 2013-2018 DU MDR	13
VI. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU MDR	14
6.1. LE PREMIER PILIER : LA PROMOTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES MODERNISEES	14
6.2. LE SECOND PILIER : LA PROMOTION DES POLES AGROINDUSTRIELS DE DEVELOPPEMENT (AGROPOLES) EN PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVE (PPP), ORIENTES VERS LE MARCHÉ ET PRATIQUANT UNE AGRICULTURE COMMERCIALE.	15
6.2.1. Stratégie de la promotion des Agropoles de Développement Rural et Périurbain (ADRU)	15
6.2.1.1. Le concept des Agropoles de Développement Rural et Périurbain (ADRU)	15
6.2.1.2. L'objectif visé par la promotion des ADRU	16
6.2.1.3. Les résultats attendus	16
6.2.1.4. L'articulation des ADRU avec la LOA, la PDA, le PNISA et le PNIP-SA	17
6.2.1.5. L'identification et la caractérisation des ADRU	17
6.2.1.6. L'identification des acteurs et leurs rôles dans la promotion des ADRU	23
6.2.1.7. Stratégie de mise en œuvre des ADRU	24
6.2.1.8. Cadre institutionnel pour la promotion des ADRU	24
6.2.1.9. Les questions transversales	25
6.2.1.10. Plan d'actions prioritaires pour le développement des ADRU	26
6.2.1.11. Evaluation du coût du programme des ADRU	26
6.2.1.12. Mécanisme de suivi-évaluation des ADRU	26
6.2.1.13. Mesures d'accompagnement	27
ANNEXES.....	28
ANNEXE 1 : AGROPOLE DE LA ZONE KAYES SUD.....	29
ANNEXE 2 : AGROPOLE DU SAHEL OCCIDENTAL.....	30

ANNEXE 3 : AGROPOLE DU PERIURBAIN DE BAMAKO.....	31
ANNEXE 4: AGROPOLE DU BASSIN DU SANKARANI (SELINGUE)	33
ANNEXE 5 : AGROPOLE DES ZONES MALI-SUD	34
ANNEXE 6 : AGROPOLE ZONE OFFICE DU NIGER (BASSIN DE SEGOU).....	36
ANNEXE 7 : AGROPOLE DU MOYEN BANI	38
ANNEXE 8 : AGROPOLE DE LA DELTA INTERIEUR DU NIGER	39
ANNEXE 9 : AGROPOLE DE LA ZONE DU PLATEAU ET DU SENO	41
ANNEXE 10 : AGROPOLE DE LA ZONE LACUSTRE	42
ANNEXE 11 : AGROPOLE DU TILEMSI/ADRAR DES IFOGHAS.....	43

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les Maliennes et les maliens aspirent dans leur grande majorité au changement : changement des hommes et des modes de gouvernance des affaires publiques ; changement dans les choix des politiques et stratégies pour assurer une croissance forte et ré-distributive et accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; changement dans la conception de la pyramide des valeurs pour hisser au sommet de celle-ci les valeurs de travail, de solidarité, de justice, d'intégrité, de dignité et de rigueur.

Dans leur détermination à rompre avec l'ordre ancien et son corollaire la mal gouvernance, corroborée par la double crise politico-institutionnelle et sécuritaire de 2012-2013, les maliennes et les maliens ont voté massivement pour le « candidat du changement ». La mobilisation exceptionnelle du peuple à l'occasion de cette élection présidentielle de 2013, que d'aucuns ont assimilé à un plébiscite, fut perçue par plusieurs observateurs de la scène politique malienne comme une expression forte de la quête du changement que les maliens ont souhaité après le 26 mars 1991.

Pour répondre à cette exigence, le Gouvernement de la République du Mali, s'est engagé sur de vastes chantiers d'assainissement de la vie publique et de modernisation des instruments de la gouvernance politique, institutionnelle, sécuritaire et socioéconomique du pays.

Dans le domaine du développement rural, le Gouvernement, tout en réaffirmant le choix d'assurer la promotion d'une agriculture durable, moderne et compétitive, garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population de plus en plus croissante, dans un espace économique ouvert et concurrentiel, s'est engagé à faire du Mali une puissance agricole exportatrice, à le porter au rang des pays émergents à l'horizon 2018. A cette fin, il promet de relever la part du secteur du Développement rural dans le budget national à 15% contre environ 12% actuellement. Aussi, pour soutenir les récentes évolutions dans le secteur du développement rural, notamment le Plan de Passage à l'Approche Sectorielle du Développement Rural (PASDR), les nouvelles autorités ont décidé de regrouper les sous-secteurs agriculture, élevage, pêche et sécurité alimentaire au sein d'un seul et même département – le Ministère de Développement Rural (MDR).

La présente note conceptuelle sur les pôles agroindustriels de développement (agropoles) traduit la volonté du MDR de capitaliser tous les acquis dans le secteur de développement rural, durant les 40 dernières années. Il s'agit d'accélérer la modernisation et la transformation structurelle du secteur Agricole. En l'état actuel des connaissances sur le secteur rural, l'approche « zones de concentration » des investissements et des activités agroindustrielles de production et de valorisation de la production agricole, au sens large du terme, apparaît comme l'une des stratégies les plus innovantes. Celle-ci se traduit par la mise en œuvre d'une série d'activités cohérentes et complémentaires et une utilisation plus judicieuse des ressources. Elle intègre l'approche filières et des chaînes de valeur et prend en compte le zonage agro écologique, les schémas directeurs d'aménagement des bassins hydrographiques ou les bassins de production agricole, animale et aquacole retenus dans la mise en valeur des terres. Elle se fonde également sur les résultats de la recherche, des études de base sur le secteur et les recommandations des revues, rencontres et sommets divers. L'approche prend également en compte les expériences acquises au niveau des ODR, des projets de développement intégré et études réalisées.

La stratégie qui sous-tend la problématique des agropoles vise à promouvoir le développement du secteur rural en s'appuyant sur deux piliers, à savoir :

- (i) la mutation des exploitations familiales pratiquant principalement une agriculture de subsistance vers des exploitations familiales modernisées à travers un vaste programme de résilience (programme AGIR, BID, BAD SAPEP) ;
- (ii) l'intensification, la diversification et la création de synergies intersectorielles (énergie, hydraulique, transport, industrie, commerce, etc...) dans les grands bassins de production (agricole, animale, aquacole) en vue de promouvoir les pôles agroindustriels de développement connectés aux marchés sous régional, régional et international.

II. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL

2.1.CONTRIBUTION DU SECTEUR DANS L'ECONOMIE NATIONALE

Le Mali est un vaste pays sahélien, dont près de 60% de la superficie totale (1 241 238 km²) appartiennent à la zone saharienne ou désertique. Il occupe une position stratégique en partageant ses frontières (longues d'environ 7.000 km) avec sept autres pays : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger, Sénégal. Le Mali ne dispose d'aucun accès à la mer mais grâce à la réhabilitation des routes, il accède directement aux ports de Dakar, d'Abidjan (1200 km environ de Bamako), de Conakry (900 km), de Lomé et Téma (1973 km).

La population totale du Mali a été évaluée en 2009 à 14 500 000 habitants (RGPH, 2009) et croît au taux de 3,6% par an. Elle sera d'environ 21,300 millions habitants en 2020 avec 50% de ruraux. Ces derniers, qui seront aussi nombreux que les populations des villes du fait de l'exode rural, devront produire, selon certaines estimations, trois (3) fois plus par actif pour répondre aux besoins de consommation d'une population urbanisée de plus en plus nombreuse et exigeante en matière de nourriture.

Le Mali compte environ 800 000 exploitations agricoles, dont 700 000 soit 86%, pratiquent l'agriculture et 100 000 exploitations correspondent à des éleveurs stricts ou des pêcheurs (Source : Etude Rural Struct ; 2008 IER).

La situation de l'économie du Mali dépend fortement des activités agricoles dont les niveaux de production sont encore tributaires des aléas climatiques (sécheresses, inondations), mais aussi des déprédateurs, des épizooties et des feux involontaires. Un tel faciès de l'économie en présence d'une population rurale en forte croissance, se traduit surtout par de fortes fluctuations du PIB et une paupérisation accrue de la population, notamment celle qui vit en milieu rural.

La contribution du Secteur Agricole au PIB a représenté 39% en moyenne sur la période 2006-2010 (INSTAT mars 2012). Cette contribution repose pour l'essentiel sur la production de céréales (riz, mil/sorgho, maïs) qui s'établit en moyenne à 3 371 615 Tonnes (Campagne 2003/04 à 2007/08) et a occupé près de 72 % des superficies cultivées.

Le secteur primaire contribue pour environ 40 % au PIB national et fournit près de 50% des produits de l'exportation à travers les produits comme le coton, le bétail, les cuirs, peaux et le poisson. La contribution de la pêche à l'économie nationale est assez significative, soit 4,2% du PIB (SDPA). Le secteur secondaire, quant à lui, ne participe que pour près 20% à la formation du PIB et est insuffisamment relié au secteur primaire. Cette insuffisance d'articulation entre les deux secteurs explique, en partie, le faible taux de croissance de l'économie nationale et de création d'emplois. Quant au secteur tertiaire, il représente 40 % du PIB et est dominé par les services et les activités commerciales. Le développement de ce secteur attire de plus en plus la main d'œuvre rurale non qualifiée, notamment les jeunes.

Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011) avait cependant prévu un taux moyen de croissance annuel volontariste de 7% par an, alors que le taux moyen de croissance réelle de l'économie n'a été que de 4,6% par an.

2.2. POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE :

Depuis 2002, les Gouvernements successifs ont pris l'option de faire du Mali une puissance agricole en se basant sur l'Agriculture comme moteur de la croissance économique. Ce choix des hautes autorités maliennes se justifie par le fait que notre pays dispose d'énormes potentialités. Celles-ci pourraient permettre non seulement d'atteindre cet objectif au niveau national, mais à terme, positionner le Mali comme grenier de l'ensemble de la région ouest-africaine.

L'inventaire du potentiel aménageable en matière de production primaire a estimé que environ 43,7 millions ha de terres sont utilisables pour l'agriculture et l'élevage. Sur l'ensemble de ces terres cultivables, seuls environ 6 millions d'ha (soit 14%), sont cultivés dont plus de 390 000 ha sont irriguées par d'autres sources non pluviales (source DNGR 2013).

Les ressources en eau de surface du Mali sont très importantes. Les fleuves Niger et Sénégal, et leurs affluents traversent le pays respectivement sur 1.700 Km (soit 40% du cours total du fleuve Niger) d'Est en Ouest et sur 900 Km (soit 53% du cours du fleuve Sénégal) à l'Ouest. L'ensemble des bassins versants de ces cours d'eau offre un potentiel irrigable estimé à plus de 2,2 millions d'ha. Le Delta intérieur du Niger, s'étend sur plus de 30.000 Km² et figure parmi les grandes richesses écologiques du pays, voire de l'Afrique de l'Ouest. Les ressources en eaux souterraines sont estimées également à 2.720 milliards de m³ avec un taux de reconstitution estimé à 66 milliards de m³/an (Source DNHE).

L'ensemble du cheptel malien (sans la volaille) a été estimé en l'an 2007, à 9 057 791 Unités Bétail Tropical (UBT), contre 5 272 400 UBT en 1990 soit un taux de croît de 3,4% par an. Il est majoritairement composé de bovins (60%), suivis des ovins-caprins (21%) (Rapport sur l'évolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Mali ; avril 2009). Les superficies des pâturages sont estimées à plus de 30 millions d'hectares. Les exploitations modernes d'élevage principalement bovin sont localisées dans le District de Bamako, avec près de 8000 têtes. Deux tiers de l'élevage des ovins sont localisés au centre, au Nord et au Nord-Est du pays. Les caprins partagent les mêmes zones d'élevage que les ovins. L'essentiel des camelins élevés dans le pays est localisé dans la région de Kidal.

L'inventaire du potentiel aménageable en matière d'aquaculture, réalisé en 2006, dans les 8 Régions et le District de Bamako, au niveau de 44 cercles et 483 Communes, a permis de recenser au total 5512 sites couvrant 894 335 ha. Les bas fonds, mares et plaines occupent 620 518,9 ha sur les 894 335 ha de potentiel. Le niveau d'aménagement de ce potentiel est très faible à ce jour, soit moins de 100 ha.

Le domaine forestier national couvre environ 100 millions d'hectares sur lesquels uniquement 21 millions (soit 17% du territoire national) sont exploités et dont le taux de régénération est estimé à 7 millions de tonnes par an.

Les systèmes de production agricoles sont en général peu intensifs. Selon le rapport sur l'évolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Mali (CPS/SDR, avril 2009), on note que :

- Pour la campagne 2007/2008, l'utilisation des semences certifiées a atteint 28% pour le riz et 18% pour le maïs. Les semences locales sont respectivement de 92% pour le mil, 87% pour le sorgho et l'arachide et 95% pour le niébé ;
- En 2007, les engrais chimiques ont été utilisés sur 100% des superficies de coton, 29% des superficies de maïs, 19% des superficies de riz, 2% des superficies de mil (soit en moyenne 49 kg/ha) et 4% des superficies de sorgho (soit 41 kg/ha). Ces quantités d'engrais sont inférieures à celles recommandées par la déclaration des Chefs d'Etat à Abuja en 2010 ;
- Selon les résultats de la campagne agricole 2006/2007, les exploitations agricoles possédant des charrues, des houes asines représentaient environ 71% du nombre total d'exploitations agricoles, 15% possédaient des multiculteurs et 18% des semoirs. Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA, 2005) a dénombré que 2 358 308 ha des superficies recensées, soit 72%, sont cultivées à la traction animale pendant que 17% sont encore en manuel contre à peine 1% en motorisé. Le labour attelé est celui qui est le plus répandu en République du Mali.

L'analyse du bilan de la campagne 2012/2013 fait ressortir un excédent céréalier de 838.091 tonnes. L'excédent dégagé provient essentiellement des régions de Sikasso, Ségou, Mopti et Tombouctou, pendant que ceux de Kayes, Koulikoro /Bamako et le reste des régions du septentrion sont déficitaires. Pour l'élevage, le pays dégage des excédents importants en viande rouge et en lait dont l'accès, la transformation et la commercialisation rencontrent d'énormes difficultés à cause de l'insuffisance d'organisation des interprofessions.

La consommation de céréales s'élève en moyenne par personne et par an à 214 kg (ODHD/PNUD, 2007) et celle en protéines d'origine animale de 16,5 Kg (source Projet d'Appui à l'agriculture Africaine, Rapport National 2007).

L'excédent céréalier dégagé est généralement consommé par les pays de la sous-région (Mauritanie, Niger, Sénégal etc.)

2.3.LES CONTRAINTES ET MENACES QUI PESENT SUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

En dépit du potentiel agro-sylvo-pastoral important du Mali, le secteur du développement rural est confronté à des contraintes majeures et des menaces qui pèsent sur le développement du secteur Agricole. Il s'agit de:

- la forte vulnérabilité des systèmes de production par rapport aux aléas climatiques, sanitaires et phytosanitaires ;
- La faible performance des exploitations Agricoles (faible maîtrise de l'eau; faible accès au crédit; faible recours aux engrais et aux semences certifiées améliorées, faible niveau d'alimentation du bétail et insuffisante lutte contre les ennemies des cultures et des récoltes) ;
- La menace acridienne permanente;
- l'insuffisance des infrastructures, notamment routières, assurant une faible connexion des zones de production aux marchés ;
- les faiblesses institutionnelles des organisations de producteurs, notamment en matière de formation et la faible qualification de la main-d'œuvre agricole en milieu rural (le niveau d'alphabétisation au Mali reste inférieur à la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne et seulement 24% de la population âgée de 15 ans ou plus sont alphabétisés);

- Une pauvreté persistante en milieu rural entraînant la précarité et la vulnérabilité des conditions de vie et des emplois ;
- Les crises alimentaires récurrentes qui impactent négativement sur les critères du développement humain (niveau de santé, niveau d'éducation et niveau de vie);
- La faiblesse des capacités de stockage, de conservation et de transformation réduisant le pouvoir de négociation des producteurs sur les marchés et limitant les garanties pour l'accès au crédit agricole ;
- Les performances limitées de la vulgarisation agricole dans un contexte d'analphabétisme des adultes ;
- La non maîtrise des problèmes environnementaux (dégradation du couvert végétal et des sols, perte de la biodiversité, insalubrité et ensablement des cours d'eau);
- La baisse continue de la fertilité des sols;
- Une dépendance persistante des importations pour certains produits de grande consommation (lait en poudre, riz, blé etc.), notamment en milieu urbain et périurbain;
- L'accès difficile à la terre, notamment pour les femmes, les jeunes et les grands investisseurs privés;

Il en a résulté une tendance à la baisse de la fertilité des sols et la stagnation des rendements dans les grandes filières, une accentuation de l'agriculture extensive, une dégradation des parcours pastoraux, une exacerbation des conflits autour des terres, des pâturages et des pêcheries, et une baisse du taux de croissance agricole.

2.4.LES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT A SAISIR

De nombreuses opportunités qu'il convient de valoriser peuvent créer un climat propice à un renouveau du secteur Agricole malien. En effet, il s'agit de :

- La prise de conscience de l'insuffisance d'investissements publics dans le secteur Agricole a conduit les Gouvernements africains à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Maputo au Mozambique en 2003, à s'engager à y consacrer au moins 10% de leur budget, notamment dans le cadre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/NEPAD). Concernant le sous-secteur Elevage, les Ministres africains des Ressources Animales ont exhorté, à la Conférence tenue à Kigali au Rwanda en 2005, les Etats à accorder 30% du financement public consacré au secteur Agricole au sous-secteur Elevage. En rapport avec cet engagement, le Président élu a annoncé l'affectation de 15% du budget national au secteur du développement rural;
- L'appartenance du Mali aux ensembles sous-régionaux, comme l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), avec 73 millions de consommateurs ; la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec 220 millions d'habitants ; l'Autorité du Bassin du Niger (ABN); l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) ; le Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Ceci offre au Mali un potentiel hydraulique important et des grands marchés d'exportation ;
- Le renforcement du Dialogue Politique avec les partenaires techniques et financiers autour d'une stratégie commune d'assistance pays appelé SCAP, du Pacte ECOWAP et du Passage à l'Approche Sectorielle en vue d'accélérer la mobilisation de financements conséquents pour le secteur Agricole et d'en améliorer l'efficacité ;
- L'existence, à partir de la rencontre de Conakry en 2011, d'une Charte sur la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires comme instrument de pilotage pour les Pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ;

- L'existence de nombreuses conventions internationales ratifiées par le Mali dans le domaine de l'environnement et de l'assainissement, notamment la biodiversité, la convention de RAMSAR, la convention sur les ressources génétiques, la convention sur les changements climatiques, la gestion des sols etc. ;
- l'existence de structures d'appui conseil assez performantes (DNA, DNGR, DNPIA, DNP, DNSV, etc.) ainsi que d'institutions de recherche tant au niveau national (IER, LCV, IPR/IFRA, CNRA, etc.) qu'au niveau sous régional (CIRDES, le CRTA, etc.) ;
- Les récentes augmentations des productions végétales et les améliorations croissantes des productions animales sont le fruit de plus 50 ans de génération et de diffusion des technologies performantes et adaptées;
- Une grande diversité Agro écologique se traduisant par des systèmes de production Agricole diversifiés et un potentiel considérable en terres Agricoles, des ressources animales abondantes et diversifiées ;
- Une population jeune à dominance Agricole ;
- L'existence d'une loi d'orientation agricole (LOA) qui fixe le cadre d'intervention pour tous les acteurs ;
- L'émergence d'organisations professionnelles Agricoles ;
- L'intérêt de plus en plus grand du secteur privé pour le secteur agricole ;
- L'existence de plusieurs types d'agricultures (irriguée, pluviale, de décrue et agriculture oasienne).

2.5. LES ENJEUX NOTABLES ET DES DEFIS MAJEURS

Les principaux enjeux du secteur sont :

- Comment assurer la productivité, la diversification, l'intensification et la compétitivité du secteur dans un contexte de gestion durable des ressources naturelles face aux changements climatiques profonds. Il s'agira de se focaliser sur les écosystèmes qui abritent et conditionnent la production Agricole pour rendre compatibles les exigences de l'intensification et de la modernisation de l'Agriculture avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures ;
- Comment atteindre des niveaux de production et de productivité capables de nourrir une population de plus en plus croissante et urbanisée et dégager des excédents à exporter;
- Comment faire du secteur de développement rural le moteur de la croissance économique du pays;

Pour faire face à la valorisation de ces opportunités, il importe de relever de nombreux défis tels que:

- le défi de la maîtrise des aléas climatiques (y compris les changements climatiques) et de la stabilisation des niveaux de production à travers :
 - les aménagements hydro agricoles ;
 - les techniques de conservation des eaux et du sol ;
 - la mise au point de variétés et d'itinéraires techniques adaptés aux différentes zones de production ;
 - le respect du calendrier agricole ;
 - l'utilisation d'intrants et d'équipements agricoles appropriés à l'écologie des zones et aux besoins des cultures pratiquées
 - et la formation des acteurs.

- le défi de l'amélioration des infrastructures pour une meilleure connexion de l'offre et de la demande en produits animaux et végétaux (routes, pistes rurales),
- le défi de la gestion des surplus de production (infrastructures de stockage, transformation, commercialisation),
- le défi de l'organisation des acteurs étatiques et non étatiques dont le niveau est encore faible avec très peu de coopératives et de leaders peu formés,
- le défi de la gestion des risques dans le secteur agricole avec la mise en place d'un fonds national d'appui à l'agriculture,
- le défi de la mobilisation au profit du secteur, de ressources financières pérennes,
- le défi de la gestion durable des ressources naturelles.

III. POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES EN COURS :

Dans le secteur agricole, les orientations politiques et stratégiques majeures sont contenues dans les principaux documents de référence. Il s'agit du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, de la Loi d'Orientation Agricole, du Pacte ECOWAP/PDDAA, de la Politique de Développement Agricole, du Programme National d'Investissements Prioritaires dans le Secteur Agricole, du Programme National de Sécurité Alimentaire, du Programme National de l'Irrigation de Proximité et bientôt du Programme National Investissement dans le Secteur Agricole.

1. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) promulguée le 05 septembre 2006, intègre l'ensemble des politiques et stratégies du secteur développement agricole et en fixe le cadre d'orientations à long terme. Sa vision repose sur une modernisation des systèmes de production, une amélioration de l'accès au crédit, une professionnalisation des acteurs et le développement des chaînes de valeur;
2. Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) adopté par le Gouvernement en 2006 est le cadre unique de référence à moyen terme sur la période 2007-2011 intégrant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
3. La PDA a pour but de promouvoir une Agriculture durable, moderne et compétitive reposant, prioritairement sur les exploitations familiales Agricoles reconnues, sécurisées à travers la valorisation maximale du potentiel agro écologique et des savoir-faire Agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole moderne structuré ;
4. Le Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA) ou Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) est l'instrument de planification pour la mise en œuvre opérationnelle de la PDA. C'est un programme sur un horizon de 10 ans. Le processus de son élaboration est en cours ;
5. Le Pacte ECOWAP/PDDAA du Mali définit le cadre de partenariat entre le Gouvernement du Mali, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) (NEPAD/PDAA), la CEDEAO, la Profession agricole, les Collectivités Territoriales, les Associations et organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires financiers dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi évaluation du PNISA ;
6. Le Programme National de développement de l'Irrigation de Proximité (PNIP) a été adopté par le gouvernement en 2013 et prévoit l'aménagement de 126.000 ha en dix ans ;
7. Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), est mis en œuvre en deux phases de cinq ans chacune, allant de 2006 à 2010 et de 2011 à 2015, en appui à la Stratégie Nationale

de Sécurité Alimentaire (SNSA). Il prend en compte les différentes dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir: (i) la disponibilité de produits vivriers en qualité et quantité suffisantes, (ii) l'accès pour tous, y compris aux groupes les plus vulnérables et à faibles revenus, (iii) l'utilisation et la qualité sanitaire des produits alimentaires, en vue de favoriser une alimentation équilibrée et saine pour tous, (iv) la stabilité des approvisionnements, impliquant une dimension politique et des mécanismes de prévention/gestion des crises et catastrophes naturelles.

8. Le PNIP-SA s'inscrit dans le cadre du plan de passage de l'approche projets/programmes à l'approche sectorielle et constitue la première étape de 5 ans (2011-2015) du PNISA. Il constitue l'unique document de dialogue pour la période 2011-2015, qui fédère les interventions de l'ensemble des acteurs dans le secteur. Le PNIP-SA vise à réaliser un taux de croissance de 6% dans le secteur Agricole et des taux d'accroissement de la production à l'horizon 2015, en termes de productions additionnelles des différentes filières, estimés sur la base des productions 2009 à :
 - 56 % d'augmentation pour le maïs, soit 494.594,
 - 36 % d'augmentation pour le mil, soit 407.683 tonnes ;
 - 15 % d'augmentation pour le sorgho, soit 157.780 tonnes ;
 - 12 % d'augmentation pour le riz, soit 168 262 tonnes de Paddy ;
 - 42 % d'augmentation pour la viande, soit 91 467 tonnes ;
 - 19 % d'augmentation pour le lait, soit 362 235 000 litres ;
 - 28% d'augmentation pour la pêche / aquaculture, 47559 tonnes.
9. Le plan national de la gestion de la fertilité des sols a fait le diagnostic de l'état des sols au Mali et proposé une série de mesures pour améliorer de façon durable la fertilité des sols, l'un des facteurs de production les plus importants en agriculture

IV.LES OBJECTIFS PRIORITAIRES ASSIGNES AU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

Les objectifs de développement du secteur visent à :

- Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population de plus en plus croissante dans un espace économique ouvert et concurrentiel. Il s'agira de satisfaire une demande forte et diversifiée qui résultera de la croissance démographique, d'urbanisation rapide et des modifications des habitudes de consommation au Mali et dans l'espace CEDEAO, avec une plus grande exigence de qualité des produits agricoles et de meilleure accessibilité ;
- Améliorer la productivité et la compétitivité Agricoles pour une meilleure valorisation et un meilleur positionnement des produits sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux. Il s'agira de diversifier, d'intensifier et de moderniser les systèmes de production Agricole ainsi que de renforcer les stratégies intersectorielles aptes à développer les transports, l'industrie, l'énergie, le commerce, etc.;
- Contribuer de façon significative à la préservation de l'environnement et à la bonne gestion des ressources naturelles en vue d'assurer la durabilité des systèmes de production par l'application de technologies de défense et restauration des sols (DRS) et de conservation des eaux et des sols (CES) ;
- Sécuriser et accroître les revenus des exploitants Agricoles par l'amélioration de la qualité des produits Agricoles et Agroalimentaires et la réduction des pertes postproduction.

- Développer les agropoles de développement rural et périurbain en vue de renforcer les synergies intersectorielles (transport, industrie, énergie, commerce, etc.) et développer une agro-industrie de pointe ;
- Développer le partenariat public-privé en vue de combler le déficit de financement par l'apport des investissements privés et augmenter rapidement les niveaux actuels de la production et de la productivité afin de faire face à la demande croissante en produits alimentaires et mettre sur le marché des excédents importants ;
- Renforcer la contribution du secteur dans l'économie nationale.

V. PLAN D'ACTION 2013-2018 DU MDR

La vision de changement du Ministère du Développement Rural (référence à la note sur la vision de changement) a fait l'objet d'un Plan d'Action dont les principales activités sont les suivantes :

- La mise en œuvre de la LOA, de la PDA, du PNIP-SA et du PNIP ;
- L'élaboration diligente et le suivi de la mise en œuvre du PNISA ;
- L'élaboration et mise en œuvre de la Nouvelle Politique et de la nouvelle Loi Foncière pour assurer une meilleure sécurisation foncière;
- La mise à jour des statistiques agricoles à travers l'organisation d'un Recensement Général de l'Agriculture couplé au recensement du cheptel avec identification des animaux ;
- L'amélioration de la structuration, de l'organisation et de la formation des producteurs pour rationaliser les transferts de technologies ;
- Le renforcement de la gouvernance des projets et programmes en vue d'une amélioration qualitative des taux de décaissement à travers le renforcement des compétences des coordinateurs des Projets et de la cellule de coopération agricole internationale ;
- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un Programme National de pistes rurales, de stockage, de conservation et de commercialisation (y compris les chaînes de froid et moyens de transport adaptés du bétail, de la volaille et de la viande) ;
- Le développement de l'agro-industrie basée sur la transformation et la valorisation des produits agricoles (céréales, fruits et légumes, cultures émergentes, viande, lait, poisson, peaux et cuirs) ;
- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un programme national de promotion de la mécanisation et de la motorisation agricole à travers la création de centres ruraux de prestation (CRP). Notre objectif est de porter le taux d'équipement des exploitations agricoles de 40 à 60% ;
- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un Programme National d'intensification de l'embouche, de l'aquaculture et de l'empoissonnement des plans d'eau ;
- L'assainissement et la rationalisation de la gestion des terres aménagées et des systèmes d'irrigation existants (ON, OPIB, ODRS, ADRS, ORM, ORS, ODSF, bassin du Bani, PPIV, etc.) ;
- Le renforcement des capacités d'aménagement de nouveaux périmètres agricoles, pastoraux et aquacoles et en maîtrise de l'eau à travers la création de l'Agence d'Aménagement des Terres et de fourniture de l'eau d'irrigation. Notre objectif est d'aménager 100.000 hectares de terres d'ici à 2018;

- L'élaboration et la mise en valeur des schémas directeurs d'aménagement et des Programmes d'investissement des agropoles à travers la création de l'Agence Nationale de Promotion des Agropoles ;
- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un Programme national d'installation des jeunes ruraux assorti d'un Programme de construction d'habitat rural (PHR) à travers la création des Centres de spécialisation en gestion de l'exploitation agricole et d'une Cellule chargée de la promotion de l'emploi rural et de l'entrepreneuriat agricole, la valorisation des Centres Apprentissages Agricoles (CAA) existants ;
- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un vaste programme sur le pastoralisme et le renforcement des capacités des services vétérinaires (une meilleure compréhension de l'élevage nomade et transhumant et sa modernisation) évoluent vers des systèmes plus durables ;
- La rationalisation de la gestion des parcours pastoraux, pistes et gîtes d'étape à travers la relecture des textes en vigueur et l'établissement des conventions locales et autres instruments de gestion des pâturages;
- L'amélioration du maillage des pâturages naturels et des pistes de transhumance en puits pastoraux et forages;
- Le renforcement des activités de surveillance et de contrôle des maladies animales (fièvre aphteuse, péripneumonie contagieuse bovine, brucellose, tuberculose, dermatose nodulaire, maladie de New Castle, maladie de Gumboro) ;
- La rationalisation de la gestion des pêcheries à travers la relecture des textes en vigueur et l'établissement des conventions locales et autres instruments de gestion des pêcheries;
- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'une politique transparente et soutenable de subvention de l'Agriculture à travers l'opérationnalisation du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) et le Fonds Spécial d'Appui aux Femmes Rurales (FSAFR);
- La mise en place d'une Cellule de Communication pour organiser à l'endroit des opérateurs filières la diffusion de toutes les informations relatives aux textes législatifs et réglementaires du secteur Agricole conformément aux dispositions de la LOA (art. 194) ;
- Le contrôle de qualité des produits végétaux et animaux et les intrants agricoles et vétérinaires.

VI. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU MDR

Pour la mise en œuvre de son Plan d'Action, le Ministère de développement rural va développer deux approches ou s'appuyer sur deux piliers, à savoir :

6.1. LE PREMIER PILIER : LA PROMOTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES MODERNISEES

L'ambition du Département est de formuler un vaste programme national de résilience visant à moderniser les petites et moyennes exploitations familiales par la mutation de l'agriculture familiale en exploitations Agricoles familiales modernisée. Ce programme de résilience, qui sera élaboré dans le cadre de l'initiative AGIR, doit intégrer l'ensemble des projets et programmes en cours d'exécution et à venir (PNSA, Initiative 166, PNIP-SA, PNIP, PAPAM, PDI-BS, PCDA, PADEPA-KS, P4P, PMR, etc...), articuler les cadres logiques et harmoniser leurs programmes d'exécution technique et financière.

Il vise à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Renforcer la structuration, l'organisation et l'alphabétisation du monde rural (offrir des formations simples à la gestion des exploitations) pour accélérer le transfert de technologies ;
- développer et professionnaliser les organisations paysannes, afin (i) d'accroître leur pouvoir de négociation sur les marchés, (ii) de les mettre en position de participer à la formulation des politiques locales et nationales de développement agricole, (iii) de favoriser l'adoption de technologies améliorées et (iv) de mutualiser les coûts associés à la mise en place de certaines infrastructures de production, de stockage et de commercialisation ;
- poursuivre l'aménagement des périmètres irrigués, des plaines et des bas-fonds inondables, des oasis et des oueds ;
- améliorer la rémunération du travail des paysans, à travers, notamment, (i) le renforcement de la capacité des OP ; (ii) le développement des capacités locales et régionales de stockage et de conservation ; (iii) la normalisation de la qualité des productions, (iv) l'institution de marchés de vente aux enchères ; (v) l'organisation des acteurs des filières de productions en interprofession ;
- sécuriser les revenus des producteurs agricoles par les actions suivantes : (i) renforcer la connexion des zones de production aux marchés locaux, nationaux et régionaux ; (ii) rendre disponible l'information sur les prix ; (iii) désenclaver les zones de production par le développement des pistes rurales ; (iv) promouvoir l'activité de transport des produits agricoles ; (v) mettre en place des infrastructures de commercialisation (marchés, foires, etc.) ; (vi) promouvoir la transformation, en vue d'accroître la valeur ajoutée ;
- développer la micro-finance à l'intention des producteurs et des commerçants, et mettre en place des mécanismes de garantie adaptés au monde rural ;
- renforcer l'intégration agriculture – élevage, agriculture-pisciculture, élevage-pisciculture ;
- favoriser l'utilisation d'engrais organiques, afin d'améliorer la fertilité des sols et d'accroître les rendements, de sécuriser la production et d'augmenter sa part commercialisable ;

6.2. LE SECOND PILIER : LA PROMOTION DES POLES AGROINDUSTRIELS DE DEVELOPPEMENT (AGROPOLES) EN PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVE (PPP), ORIENTES VERS LE MARCHE ET PRATIQUANT UNE AGRICULTURE COMMERCIALE.

Les agropoles visent à accélérer la modernisation et la transformation structurelle du secteur agricole à travers l'émergence d'entreprises agricoles commerciales de taille optimale et le développement de partenariat fécond avec les firmes multinationales pour faciliter les transferts de technologie et de compétences dans le secteur.

6.2.1. STRATEGIE DE LA PROMOTION DES AGROPOLES DE DEVELOPPEMENT RURAL ET PERIURBAIN (ADRU)

6.2.1.1. Le concept des Agropoles de Développement Rural et Périurbain (ADRU)

Les ADRU sont des pôles de croissance agricole avec la présence simultanée des fournisseurs d'intrants, de fabricants de matériels agricoles, de grandes exploitations, de fermes agro-industrielles, d'entreprises de transformation et de l'ensemble des services nécessaires au développement des synergies et des économies d'échelle. L'Agropole est donc un lieu

concentration d'activités et d'investissement qui va propager la croissance économique par des effets d'entraînement sur d'autres entreprises et des effets induits. Il offre un cadre pour la mise en cohérence des interventions des ministères sectoriels, des collectivités territoriales et des institutions privées qui concourent à la promotion de l'agro-industrie.

Les **ADRU** sont conçus comme des **bassins agricoles et industriels intégrés** visant à valoriser les productions végétale, animale, forestière et aquacole dans des zones agro-écologiques rurales et périurbaines relativement homogènes. La concentration des investissements structurants privés et publics permettra d'atteindre les résultats ci-après :

- mettre à la disposition des différents acteurs de la chaîne agro-alimentaire (grands groupes, PME innovantes, exploitants agricoles, établissements de formation et de recherche, etc.) les moyens de contribuer significativement à l'accroissement du PIB;
- permettre la spécialisation des zones agro-écologiques par filière et assurer ainsi la diversification agricole à l'échelle nationale ;
- favoriser une dynamique cumulative de croissance en exerçant un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activités;
- promouvoir une nouvelle politique d'aménagement du territoire grâce au développement d'une série de villes moyennes dotées des infrastructures économiques et commerciales appropriées;
- positionner le Mali sur la scène africaine et mondiale comme une nouvelle puissance agro-industrielle exportatrice.

Les ADRU visent essentiellement le développement de l'entrepreneuriat agricole, la transformation des productions agricoles grâce à la création d'un tissu d'unités agro-industrielles dans les principaux bassins de production et à l'aménagement du territoire en concentrant les activités économiques et commerciales autour d'un noyau de villes moyennes susceptibles d'attirer et de fournir des emplois productifs aux populations des zones rurales défavorisées. Il s'agit de faire émerger des exploitations commerciales connectées aux industries agro-industrielles qu'elles approvisionneront par des produits de qualité et à prix compétitifs et capables d'exporter en Afrique, au Maghreb et dans le reste du monde.

6.2.1.2. L'objectif visé par la promotion des ADRU

L'objectif visé par la mise en œuvre du programme des ADRU est l'augmentation de la contribution du Secteur Agricole à la Croissance Economique et à la Réduction de la Pauvreté par une meilleure articulation aux secteurs secondaire et tertiaire. Il s'agit essentiellement de valoriser les avantages comparatifs de l'économie nationale et de créer des emplois rémunérateurs pour les femmes et jeunes hommes dans les régions afin de fixer davantage les populations rurales.

6.2.1.3. Les résultats attendus

Les résultats attendus du programme sont :

1. la création de richesse et la diminution de la pauvreté ;
2. l'intensification et la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques;

3. la création d'emplois ;
4. un meilleur aménagement du territoire et ;
5. la promotion de l'économie régionale et locale.

6.2.1.4. L'articulation des ADRU avec la LOA, la PDA, le PNISA et le PNIP-SA

La LOA a recommandé à son article 1^{er}, l'élaboration d'une Politique de Développement Agricole qui, dans ses dispositions, met un accent particulier sur le développement d'Entreprises Agricoles (EA). La mise en œuvre des agropoles permettra l'émergence des filières prioritaires retenues dans le PNIP-SA, à savoir, le riz, les mil/sorgho ; le maïs, le lait, le bétail/viande et le poisson. La mise en œuvre du PNIP-SA prévoit également un partenariat fécond entre les secteurs public et privé qui se trouve au cœur du dispositif des agropoles.

En plus des dispositions sectorielles, les ADRU sont des instruments de mise en œuvre des politiques et stratégies à caractère transversal (industriel, aménagement du territoire, décentralisation, emploi, environnement; énergie, genre et développement).

6.2.1.5. L'identification et la caractérisation des ADRU

Les ADRU ont été identifiés à partir des principaux bassins de production agricole, animale et aquacole existants sur l'ensemble du territoire national (zones agro écologiques, bassins hydrographiques, bassins de production de cultures, bassins laitiers, zones pastorales, bassins aquacoles, pêcheries) suivant les critères¹ ci-après:

1. les potentialités qu'offrent les zones concernées ; et
2. les niveaux des productions végétales, animales et halieutiques.

La combinaison de ces critères a permis d'identifier 12 ADRU dans les différents bassins de production dont les situations sont présentées dans le tableau 1. Il s'agit des ADRU de :

1. **Kayes – Sud** (*Kita – Bafoulabé – Kéniéba*) ;
2. **Sahel Occidental** (*Nioro - Yélimané – Diéma - Nara*) ;
3. **Koulikoro/ Péri urbain Bamako** (*Kangaba, Kati, Koulikoro, Dioïla*) ;
4. **Mali –Sud** (*Sikasso – Koutiala – Kadiolo – Yorosso*) ;
5. **Bassin de Sélingué** (*Yanfolila – Bougouni - Kolondiéba*)
6. **Zone Office du Niger/ Office Riz Ségou** (*Ségou – Niono – Macina*) ;
7. **Moyen Bani** (*Bla – San – Macina*) ;
8. **Delta intérieur du Niger** (*Mopti – Ténénkou – Youvarou*) ;
9. **Plateau- Seno** (*Koro/ Bankass Bandiagara*) ;
10. **Zone lacustre** (*Niafunké – Diré – Goundam – Tombouctou- Rharous*) ;
11. **Boucle du Niger** (*Gao – Bourem – Ansongo*)
12. **Tilemsi/Adrar des Ifoghas** (*Gao - Ménaka – Kidal – Tessalit – Tin Essako*)

¹ Ces critères ont été utilisés par la Cellule d'Analyse et de Prospective de la Primature dans le cadre de l'étude d'identification et de développement de pôles économiques régionaux au Mali.

Dans les tableaux 1, 2, 3 et 4 sont présentés les niveaux de production des principales filières par grande zone de production agricole, animale et piscicole du Mali. Ces chiffres sont tirés des documents de travail des services techniques du MDR.

Tableau 1 : listes et situations des agropoles retenues

Agropoles identifiées	Localisation de l'agropole	Filières identifiées	Produits à développer
Kayes – Sud (<i>Kita – Bafoulabé – Kéniéba</i>)	Kita	Coton /céréales/ arachide	Fibres de coton, graines de coton, huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons Huiles alimentaires, pâtes d'arachide, à tartiner, tourteaux-aliments pour bétail, produits cosmétiques, savons Brut, farine, farines composées pour boulangerie, pâtisserie et biscuits, brisures, produits dérivés
Sahel Occidental (<i>Nioro – Yélimané – Diéma – Nara</i>)	Nioro	Bétail/viande	Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux
Péri urbain Bamako/koulikoro	Diola	Coton /Karité/sésame /céréales/ légumineuses/Oléagineux	Fibres de coton, graines de coton, huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons ; Huiles alimentaires, tourteaux-aliments pour bétail, produits cosmétiques, savons Huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons
	Koulikoro	Fruits et légumes	Produits frais, Jus, confitures, marmelades, sirops, huiles essentielles
	Koulikoro	Pêche/pisciculture	Poisson frais et conditionné
	Bamako	Lait, bétail/viande	Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux
Mali –Sud (<i>Sikasso – Koutiala – Kadiolo – Yorosso</i>)	Sikasso	Fruits/légumes et maïs; oléagineux, bétail/viande	Produits frais, Jus, confitures, marmelades, sirops, huiles essentielles Brisures, farines, sons et produits dérivés Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux
	Koutiala	Coton/sorgho/ volaille/ pisciculture	Fibres de coton, graines de coton, huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons Brut, farine, farines composées pour boulangerie, pâtisserie et biscuits, brisures, produits dérivés Chair, œufs, mayonnaise Poisson frais et conditionné
Bassin de Sankarani (<i>Yanfolila – Bougouni – Kolondiéba</i>)	Sélingué	Mangues, agrumes	Produits frais, Jus, confitures, marmelades, sirops, huiles essentielles

Tableau 1 suite : listes et situations des agropoles retenues

Agropoles identifiées	Localisation de l'agropole	Filières identifiées	Produits à développer
Zone Bassin de Ségou : Office du Niger/ Office Riz Ségou (<i>Ségou – Niono – Macina</i>)	Niono	Riz	Riz marchand, sous-produits
	Niono	Canne à sucre	Sucre, alcool, mélasse, sous-produits agricoles
	Niono	Echalote/oignon	Frais, conditionné, séché
	Ségou	Mil	Brut, farines, sons et produits dérivés
	Niono	Bétail/Viande/pisciculture	Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux Poisson frais et conditionné
Moyen Bani (<i>Bla – San – Macina</i>)	San	Fonio/Sésame	Brut, conditionné, précuit Huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons
Delta intérieur du Niger (<i>Mopti – Ténenkou – Youvarou</i>)	Mopti	Bétail/viande	Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux
Plateau- Seno (<i>Koro/ Bankass Bandiagara</i>)	Koro	Mil/échalote Bétail/viande	Brut, farine, farines composées pour boulangerie, pâtisserie et biscuits, brisures, produits dérivés, Frais, conditionné
Zone lacustre (<i>Niafunké – Diré – Goundam – Tombouctou- Rharous</i>)	Diré	Blé/cultures de décrue/bétail/ viande	Farine, semoule, son Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux
Boucle du Niger (<i>Gao – Bourem – Ansongo</i>)	Ansongo	Bétail/viande/poisson	Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux Poisson frais et conditionné, farine de poisson
Tilemsi/Adrar des Ifoghas (<i>Gao - Ménaka – Kidal – Tessalit – Tin Essako</i>)	Kidal	Bétail/viande/lait (camelin/petits ruminants)/Cultures oasiennes	Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux Frais, conditionné, séché

Tableau 2: La production de céréales, bilan céréalier, excédent ou déficit céréalier (riz, mil/sorgho, maïs, fonio) par région devant abriter les ADRU (en tonnes)

Régions	Agropoles	Filières identifiées	Production céréalière (tonnes)	Bilan céréalier (tonnes)	Excédent/ Déficit (%)
Kayes	Kayes – Sud (Kita – Bafoulabé – Kéniéba)	Coton /céréales/ <u>arachide</u>	191 980	-87 681	-10%
	Sahel Occidental (Nioro – Yélimané – Diéma – Nara)	<u>Bétail/viande</u>			
Koulikoro/ District de Bamako	Koulikoro/ Péri urbain Bamako	<u>Coton</u> /Karité/sésame /céréales/ légumineuses/Oléagineux	393 874	-295 758	-35%
		<u>Fruits et légumes</u>			
		<u>Pêche/pisciculture</u>			
		<u>Lait, bétail/viande</u>			
Sikasso	Mali –Sud (Sikasso – Koutiala – Kadiolo – Yorosso)	<u>Fruits/légumes et maïs</u> ; oléagineux, bétail/viande	558 765	444 349	53%
		<u>Coton/sorgho/ volaille/ pisciculture</u>			
Ségou	Bassin de Sélingué (Yanfolila – Bougouni – Kolondiéba)	<u>Mangues, agrumes</u>	793 424	641 767	77%
	Zone Office du Niger/ Office Riz Ségou (Ségou – Niono – Macina)	<u>Riz</u>			
		<u>Echalote/oignon</u>			
		<u>Coton/Mil</u>			
		<u>Bétail/Viande</u> /pisciculture			
	Moyen Bani (Bla – San – Macina-Tominian)	<u>Fonio</u> /Sésame			
Mopti	Delta intérieur du Niger (Mopti – Ténenkou – Youvarou)	<u>Bétail/viande</u>	377 084	102 528	12%
	Plateau- Seno (Koro/ Bankass Bandiagara)	<u>Mil/échalote</u> Bétail/viande			
Tombouctou	Zone lacustre (Niafunké – Diré – Goundam – Tombouctou- Rharous)	<u>Blé</u> /cultures de décrue/bétail viande	91 126	66 005	8%
Gao	Boucle du Niger (Gao – Bourem – Ansongo)	<u>Bétail/viande</u> /poisson	4 045	-26 245	-3%
Kidal	Tilemsi/Adrar des Ifoghas (Gao – Ménaka – Kidal – Tessalit – Tin Essako)	<u>Bétail/viande/lait</u> (camelin/petits ruminants)/Cultures oasiennes	0	-6 873	-1%
Total			2 410 297	838 091	100%

Source (CAP, 2013) : Identification des pôles économiques régionaux au Mali (Pôles régionaux) (CAP, 2013) ; Répartition régionale de la population, de la production et de la consommation au Mali

Tableau 3 : La production de viande rouge et de lait (bovine, ovine, caprine et cameline) par région devant abriter les ADRU en tonnes et millions de litres)

Régions	Agropoles	Filières identifiées	Disponibilité viande rouge	Besoins Consommation viande	Excédent/déficit viande	Disponibilité lait	Besoins de consommation lait	Excédent lait
Kayes	Kayes – Sud (Kita – Bafoulabé – Kéniéba)	<u>Coton</u> /céréales/ arachide	20308	16547	3 761	18,2	2,0	16,2
	Sahel Occidental (Nioro - Yélimané – Diéma - Nara)	<u>Bétail/viande</u>						
Koulikoro/ District de Bamako	Koulikoro/ Péri urbain Bamako	<u>Coton /Karité</u> /sésame	24474	35130	-10 655	21,0	4,2	16,8
		/céréales/ légumineuses/Oléagineux						
		<u>Fruits et légumes</u>						
		<u>Pêche/pisciculture</u>						
Sikasso	Mali –Sud (Sikasso – Koutiala – Kadiolo – Yorosso)	<u>Lait, bétail/viande</u>	24168	21938	2 229	17,7	2,6	15,1
		<u>Fruits/légumes et maïs</u> ; oléagineux, bétail/viande						
		<u>Coton/sorgho/ volaille/ pisciculture</u>						
Ségou	Bassin de Sélingué (Yanfolila – Bougouni - Kolondiéba)	<u>Mangues, agrumes</u>	21419	19408	2 010	18,1	2,3	15,8
	Zone Office du Niger/ Office Riz Ségou (Ségou – Niono – Macina)	<u>Riz</u>						
		<u>Echalote/oignon</u>						
		<u>Mil/coton</u>						
		<u>Bétail</u> /Viande/pisciculture						
Mopti	Moyen Bani (Bla – San – Macina)	<u>Fonio</u> /Sésame	46503	16901	29 603	39,9	6,1	33,8
	Delta intérieur du Niger (Mopti – Ténénkou – Youvarou)	<u>Bétail/viande</u>						
Tombouctou	Plateau- Seno (Koro/ Bankass Bandiagara)	<u>Mil/échalote</u> Bétail/viande	27745	5601	22 145	29,2	2,0	27,2
	Zone lacustre (Niafunké – Diré – Goundam – Tombouctou- Rharous)	<u>Blé</u> /cultures de décrue/bétail viande						
Gao	Boucle du Niger (Gao – Bourem – Ansongo)	<u>Bétail/viande</u> /poisson	26945	4501	22 444	35,9	1,6	34,3
Kidal	Tilemsi/Adrar des Ifoghas (Gao - Ménaka – Kidal – Tessalit – Tin Essako)	Bétail/viande/lait (camelin/petits ruminants)/Cultures oasiennes	17091	562	16 529	30,1	0,2	29,9
Total			208653	120588	88 065	210,2	21,2	189,1

Tableau 4 : La production de poisson par région devant abriter les ADRU en tonnes

Régions	Agropoles	Filières identifiées	Disponibilité en poisson
Kayes	Kayes – Sud (Kita – Bafoulabé – Kéniéba)	<u>Coton</u> /céréales/ arachide	2776
	Sahel Occidental (Nioro - Yélimané – Diéma - Nara)	<u>Bétail/viande</u>	
Koulikoro/District de Bamako	Koulikoro/ Péri urbain Bamako	<u>Coton /Karité</u> /sésame /céréales/ légumineuses/Oléagineux	18221
		<u>Fruits et légumes</u>	
		<u>Pêche/pisciculture</u>	
		<u>Lait, bétail/viande</u>	
Sikasso	Mali –Sud (Sikasso – Koutiala – Kadiolo – Yorosso)	<u>Fruits/légumes et maïs</u> ; oléagineux, bétail/viande	21703
	Bassin de Sélingué (Yanfolila – Bougouni - Kolondiéba)	<u>Coton/sorgho/ volaille</u> / pisciculture	
Ségou	Zone Office du Niger/ Office Riz Ségou (Ségou – Niono – Macina)	<u>Mangues, agrumes</u>	33997
		<u>Riz</u>	
		<u>Echalote/oignon</u>	
	Moyen Bani (Bla – San – Macina)	<u>Mil</u> /coton	
Mopti	Delta intérieur du Niger (Mopti – Ténénkou – Youvarou)	<u>Bétail</u> /Viande/pisciculture	88124
	Plateau- Seno (Koro/ Bankass Bandiagara)	<u>Fonio</u> /Sésame	
Tombouctou	Zone lacustre (Niafunké – Diré – Goundam – Tombouctou- Rharous)	<u>Bétail/viande poisson</u>	23249
Gao	Boucle du Niger (Gao – Bourem – Ansongo)	<u>Blé</u> /cultures de décrue/bétail viande	75545
Kidal	Tilemsi/Adrar des Ifoghas (Gao - Ménaka – Kidal – Tessalit – Tin Essako)	<u>Bétail/viande</u> /poisson	0
Total			

En annexe (de l'annexe 1 à l'annexe 11) sont données les fiches de caractérisation des 11 ADRU proposés.

6.2.1.6. L'identification des acteurs et leurs rôles dans la promotion des ADRU

Les acteurs des agropoles sont: (i) l'Etat, (ii) les exploitants et exploitations agricoles, (iii) les Organisations Professionnelles Agricoles, (iv) les Assemblées Régionales, (v) les Chambres Régionales d'Agriculture, (vi) les Collectivités Territoriales, (vii) le Secteur Privé, (viii) les services techniques, (iv) les Institutions de Formation et de Recherche, (x) les partenaires Techniques et Financiers.

- L'Etat : A travers ses services techniques, l'Etat accomplit les activités régaliennes de contrôle de qualité (intrants, aménagements, suivi de la mise en œuvre des stratégies, lois et réglementations en vigueur, élaboration des projets et programmes). Il suit également les processus de financement des activités de planification, de coordination, de régulation, de contrôle, de suivi, et d'appui conseil. L'Etat doit également créer un cadre attractif pour les investisseurs privés, faire les investissements structurants des Agropoles, fournir les services et biens publics indispensables à la mobilisation des investissements privés.
- Les exploitants et exploitantes agricoles : Ils sont les bénéficiaires et interviennent dans la mise en œuvre des projets et programmes sur le terrain. Les exploitants contribuent également au financement des activités et sont parties prenantes dans l'élaboration des plans de développement communal à travers : le diagnostic, les rencontres intercommunautaires et la programmation des activités.
- Les Organisations Paysannes Agricoles (OPA) : Ils élaborent, exécutent leurs projets et assurent la gestion des moyens.
- Les Assemblées Régionales : Elles assurent la planification de l'aménagement des territoires de leur ressort et participent à la création des cadres attractifs pour les investisseurs.
- Les Chambres régionales d'agriculture : Elles représentent la profession agricole, et participent, à ce titre, à la planification et le développement des Agropoles avec l'ensemble des autres acteurs.
- Les Collectivités Territoriales : Elles assurent la planification locale, la réalisation d'infrastructures au bénéfice des collectivités de la commune.
- Les Privés : Ils constituent les acteurs clés des Agropoles et sont les principaux investisseurs ou prestataires de divers services nécessaires à l'intensification et la transformation des produits agricoles. Les privés, assurent les travaux d'aménagement, les prestations intellectuelles, la commercialisation des intrants, le volet transformation, les services financiers, le transport, la téléphonie, etc.
- Les Services techniques : Ils assurent l'appui – conseil, donnent leur appui à la planification, à l'évaluation, et le contrôle des activités.
- Les institutions de recherche et de formation : Ils jouent un rôle de premier plan dans le développement des agropoles. Ils interviennent dans les activités de recherche, de formation et d'innovation.
- Les Partenaires techniques et financiers : Ils participent au financement des activités, apportent des appuis techniques à la réflexion, la programmation et la mise en œuvre des stratégies, projets et programmes.

6.2.1.7. Stratégie de mise en œuvre des ADRU

Les ADRU seront développés à travers des partenariats public-secteur privé. L'Etat définira, par des mesures législatives et réglementaires, les rôles et les responsabilités des différents acteurs concernés (Etat, secteur privé national, coopératives, collectivités locales, entreprises multinationales...). Ces mesures préciseront les éléments fondamentaux suivants:

- la sécurisation foncière ;
- le statut juridique de l'entrepreneur agricole ;
- le statut des sociétés d'assurances agricoles ;
- le statut des coopératives et des entreprises familiales ;
- le rôle et les responsabilités des entreprises multinationales ;
- les conditions de signature des baux emphytéotiques ;
- la régulation des marchés fonciers et les conditions de mutation des terres dans les PPDRU ;
- les conditions d'accès au financement bancaire ;
- la régulation du marché du travail dans le secteur agricole.

Les conditions générales nécessaires à l'émergence des ADRU porteront sur :

- **La création d'une capacité institutionnelle**

Il s'agit : (i) de renforcer les capacités des structures en charge du développement et de la gestion des ADRU ; (ii) d'élaborer le plan directeur d'aménagement des ADRU ; (iii) d'élaborer les procédures simples et transparentes d'accès aux terres ; (iv) de mettre en place et assurer la gestion des cadastres ruraux dans les zones des ADRU ; (v) de promouvoir les ADRU comme destination pour les investissements agro-industriels.

- **Le développement des infrastructures minimales**

Il s'agit de développer les infrastructures publiques structurantes pour stimuler l'investissement privé. Les types d'infrastructures varient d'un ADRU à un autre et selon les types de produits agricoles à promouvoir.

- **La fourniture des services indispensables pour le développement de l'agro-industrie**

Il s'agit d'aider (à travers un *fonds d'appui aux services*) à l'installation de fournisseurs privés des services nécessaires au développement de l'agro-industrie, et d'apporter des appuis techniques et financiers aux exploitations agricoles familiales et aux petites et moyennes entreprises (PME) dans l'acquisition des terres, l'établissement des relations d'affaires avec les grandes firmes et le développement de leurs capacités à répondre aux demandes du marché. Les jeunes diplômés sans emploi seront particulièrement encouragés à s'installer comme fournisseurs de services.

6.2.1.8. Cadre institutionnel pour la promotion des ADRU

Il est proposé la création de trois (3) structures : Un Comité National d'orientation et de Suivi, une Agence Nationale d'Aménagements des Terres et de Fourniture de l'Eau d'Irrigation (ATI) et une Agence Nationale pour la Promotion des ADRU.

- **Le comité d'orientation et de suivi:**

C'est un Comité interministériel qui inclut l'Etat, le secteur privé et la profession agricole. Le comité est chargé de définir les choix politiques et les orientations stratégiques pour le développement des ADRU. Il approuve les schémas d'aménagement des ADRU ainsi que leurs plans d'investissement, programmes et budgets annuels des ADRU.

Le comité d'orientation constitue le cadre de concertation entre les différentes parties prenantes des ADRU. Il doit être par conséquent inclusif pour pouvoir résoudre les problèmes de politiques sectorielles qui handicaperaient le développement des ADRU. Le comité d'orientation sera placé sous la tutelle du premier ministre et devrait être un sous-comité du Conseil National de l'Agriculture créé par la Loi d'Orientation Agricole (LOA).

- **L'Agence Nationale d'Aménagements des Terres et de Fourniture de l'Eau d'Irrigation (ATI)**
- **L'Agence nationale de promotion des ADRU**

L'Agence nationale de promotion des ADRU sera placée sous l'autorité du ministre du Développement Rural. Elle sera chargée de la définition et de la mise en œuvre des politiques des ADRU du gouvernement et de la mobilisation des financements nécessaires au développement des infrastructures et des services de soutien aux investisseurs agro-industriels. L'agence proposera des textes qui préciseront le cadre réglementaire régissant la création et la gestion des ADRU ainsi que le régime fiscal et le code d'investissement qui leur sont spécifiques. Elle aura aussi la charge de développer les plans directeurs d'aménagement des ADRU et de les présenter au comité d'orientation pour approbation et d'assurer la promotion des ADRU comme destination pour les investissements agro-industriels à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Elle devra travailler en synergie avec les autres structures du secteurs Agricoles tels les Offices de Développement et les autres Agences existantes pour mieux coordonner et planifier les actions de développement dans les zones d'intervention.

6.2.1.9. Les questions transversales

- **Le foncier rural**

La création des ADRU nécessite au préalable de purger les terres à aménager du droit coutumier d'usage en les déclarant d'utilité publique. L'un des avantages pour les communes rurales sera l'imposition de taxes foncières sur les grandes exploitations commerciales et industrielles pour financer les services sociaux de base dans les ADRU. Le processus de développement des plans directeurs d'aménagement des terres dans les ADRU sera participatif et inclusif.

- **Le financement des ADRU**

L'Etat et ses partenaires financeront les infrastructures structurantes et les services publics nécessaires au fonctionnement des agropoles. A ce titre, il fera appel aux ressources extérieures travers les Institutions bancaires internationales et les Agences de coopération pour les

infrastructures lourdes comme l'irrigation, les routes, les réseaux de communication, d'énergie et d'eau.

Le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) regroupe trois guichets : le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ; le Fonds des Risques et Calamités Agricoles (FRCA), et le Fonds de Garantie (FG). Il peut constituer également une source de financement du programme des ADRU. Quant au secteur privé, il participera au financement des investissements de production, de transformation et de commercialisation ainsi que le service d'appui aux chaînes de valeur.

L'élaboration de nouvelles législations est nécessaire pour susciter et accompagner de façon efficiente l'implication des privés notamment dans le financement des infrastructures structurantes et des équipements des Agropoles. L'Etat doit créer un environnement favorable et incitatif au développement et à la promotion du partenariat public privé (PPP). Les Partenariats Public/Privé constituent donc un créneau certain pour développer le processus participatif entre l'Etat, le secteur privé et la société civile. A cet effet, un accent particulier doit être mis sur la création des interprofessions et le développement des joint-ventures.

Les banques et les systèmes financiers décentralisés constituent aussi des sources de financement. Ces financements portent généralement sur les investissements des facteurs de productions et pourraient s'avérer fort utile dans le développement des activités au sein des agropoles.

6.2.1.10. Plan d'actions prioritaires pour le développement des ADRU

1. L'émergence des agropoles suppose que certaines conditions préalables sont réunies. Il s'agit de :
2. Créer une agence de promotion des agropoles ;
3. Faire une étude de faisabilité des agropoles ;
4. Capitaliser les expériences d'agropoles dans différents pays ;
5. Disposer d'une situation de la réalisation des infrastructures et équipements (énergétique, transport, aménagements hydro-agricole, industries, etc.) ;
6. Clarifier la question foncière dans les sites retenus pour les agropoles ;
7. Faire l'état des lieux des organisations professionnelles à la base (Associations, Coopératives, Interprofession) ;
8. Prioriser les agropoles identifiés ;
9. Volonté politique soutenue.

6.2.1.11. Evaluation du cout du programme des ADRU

Le coût du programme ADRU sera estimé sur la base des résultats d'une étude de faisabilité pour la mise en place des ADRU.

6.2.1.12. Mécanisme de suivi-évaluation des ADRU

L'étude de faisabilité portant développement des ADRU comportera aussi la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation. Pour la mise en place de ce dispositif, il sera établi pour chaque zone une situation de référence de l'ensemble des indicateurs jugés pertinents pour le suivi-évaluation des agropoles. Ce dispositif de suivi évaluation constituera l'instrument pour suivre les évolutions et les performances réalisées. A titre indicatif, il peut être proposé des indicateurs dont les principaux pourront être les suivants :

1. Montant des financements privés mobilisés ;
2. Niveaux des productions brutes et des productions transformées ;

3. Nombre d'emplois créé dans les ADRU ;
4. Nombre exploitations familiales intégrées dans les chaînes de valeur;
5. Taux d'augmentation des revenus des exploitations familiales intégrées dans les chaînes de valeur;
6. Taux de participation des femmes et des jeunes à la vie de l'ADRU ;
7. Nombre d'ADRU mis en place et qui sont fonctionnels ;
8. Volume des exportations des ADRU ;
9. Niveau des rendements et des productions agricoles.

6.2.1.13. Mesures d'accompagnement

La volonté politique de promouvoir les ADRU comme pilier central de la politique d'intensification, de diversification et de modernisation des productions agricoles constitue un changement majeur dans les stratégies de développement rural. Dans ce cas, l'Etat joue un rôle d'organisation, de régulation, d'impulsion et de facilitation pour attirer les investisseurs privés indispensables à la création d'une agro-industrie dynamique. Pour ce faire, il faudrait non seulement opérer des changements de réflexes au niveau des cadres de l'administration en charge du développement rural, mais aussi développer de nouvelles compétences au sein de cette administration afin qu'elle joue désormais son rôle d'incitation de l'investissement privé.

Pour développer les nouveaux réflexes et compétences au sein de l'administration en charge du développement rural, le schéma opérationnel prévoit des activités de renforcement des capacités des structures qui seront en charge de la création et de la gestion des ADRU. Celles-ci devront s'inscrire dans un processus envisageant des voyages d'étude au Burkina, à Madagascar ou ailleurs pour s'inspirer de leurs expériences en matière de création et de gestion de pôles de développement agricole.

Bamako, le 04 janvier 2014.

ANNEXES

FICHES DE PRESENTATION DES AGROPOLES

ANNEXE 1 : AGROPOLE DE LA ZONE KAYES SUD

Identification de la zone	• Cercles de KITA, BAFOULABE et KENIEBA
Caractéristiques physiques	• Zone Nord soudanien ; • Pluviométrie : (700 – 1100 mm sur 70 à 80 jours/an) ; • Nombreux massifs forestiers et de réserve faunique ; • Ressources hydro agricoles (fleuve Bafing et Bakoye, 22 mares, lacs, bas fonds).
Potentialités agricoles	• Principales cultures : arachide, sorgho, coton maïs (à évaluer) ; • Autres activités agricoles : Pêche, élevage, produits de cueillette (detarium, miel, jujube) ; • Potentialités piscicoles : fleuve, mares, bas fonds. La production potentielle des pêcheries de Manantali est de 300 t/ an . • Infrastructures piscicoles (marchés à poisson, débarcadère) • Production : Arachide (Kita, Kéniéba, Bafoulabé), 93 799 tonnes (39% de la production nationale) ;Coton (Kita) :30 556 tonnes (7,5% de la production nationale) ; Sorgho (Kita), 155 784 tonnes (18,2% de la production nationale) ; Fonio (Bafoulabé, Kita, Kéniéba), 7 285 tonnes (24% de la production nationale) ; Miel (Kita), 623 tonnes ; Orange ; (33,87% de la production nationale) ; • Bétail endémique (N'dama, mouton Djallonké, chèvre naine) .
Infrastructures et Energie	• Infrastructures routières (RN, Pistes rurales, chemin de fer, Ouverture sur le Sénégal) • Existence d'infrastructures hydro-agricole et électrique (Barrage de Manantali et Félou) • Existence de réseaux d'électricité (EDM, AMADER),
Unités Agro-industrielles et autres équipements	• Existence d'Unités industrielles pour la transformation de l'arachide et de graine de coton (CMDT, AGROMA-sa à Kita) • Marché à volaille ;
Filières identifiées	• Arachide² ; Coton ; Céréales
Produits possibles à développer	• Fibres de coton, graines de coton, huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons ; pâtes d'arachide à tartiner, Brut, farine, farines composées pour boulangerie, pâtisserie et biscuits, brisures, produits dérivés.
Marchés cibles	National, Sous /Régional et International.
Acteurs	• Organisations professionnelles (Chambre régionale d'agriculture, AOPP, CNOP, UPC, FEMATH, AMEPROC, APEX) et d'ONG (CTESA, HELVETAS, PACCENDA) • Prestataires de services (Bureaux d'étude, entreprises), Opérateurs économiques
Infrastructures Economiques et Sociales	• Services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités ; • Centre de recherche (S/station de Kita) ; • Existence de Centres de Formation (Centre Agro sylvo pastoral de Kita) ; • Existence d'institutions de financement (Banques (BND, BDM, Ecobank) IMF (Kafo Jiginè, Kondo Djigima).
Contraintes	• Faible niveau d'organisation des producteurs ;

² Les chiffres en gras représentent les filières les plus importantes dans l'agropole

	• Absence d'infrastructures de transformation et de stockage et de conservation ; • Faible niveau d'équipement des producteurs et des services techniques ; • Problème foncier ; • Insuffisance d'interrelations entre les acteurs; • Insuffisance de professionnalisme de certains acteurs ; • Méconnaissance des normes par les acteurs et insuffisance de leur application ; • Insuffisance de communications entre les acteurs ; • Faible niveau d'électrification de la zone ; • Forte migration de la main d'œuvre vers les zones minières ; • Insuffisance de l'investissement privé. • manque d'unités textiles et de filature ; • manque d'unité de raffinage ; • Absence d'un dispositif de certification et la labellisation ; • Absence de mécanismes appropriés de financement des acteurs ; • Faible accès des acteurs aux crédits ; • Insuffisance de main d'œuvre liée à la migration vers les zones minières (placers).
--	---

ANNEXE 2 : AGROPOLE DU SAHEL OCCIDENTAL

Identification de la zone	• Cercles de NIORO - YELIMANE – DIEMA et NARA
Caractéristiques physiques	• Climat : de type sahélien, autour de 600 mm ; • Végétation composée d'acacia (senegalensis, nilotica, etc.) .
Potentialités agricoles	• Ressources hydrauliques mares 84 à Nara dont permanents, 4 mares à Yélimané, 5 bas fonds à Nara ; • Zones agropastorales (périmètres pastoraux, zone de la forêt de Ouagadou, cultures de décrue) ; • <u>Agriculture</u> (sorgho, mil, arachide, niébé, dah), • <u>Pêche</u>, <u>Elevage</u> (bovins ovins caprins ;, • <u>Produits de cueillette</u> (gomme arabique, baobab) .
Infrastructures et Energie	• Infrastructures routières (RN, Pistes rurales, Ouverture sur le Sénégal et la Mauritanie) • Réseaux d'électricité (EDM, AMADER)
Unités Agro-industrielles et autres équipements	• Inexistantes.
Filières identifiées	<u>Bétail/viande</u>
Produits possibles à développer	• Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux.
Marchés cibles	• National, Sous /Régional et International
Acteurs	• Existence d'organisations socioprofessionnelles (Chambre régionale d'agriculture, AOPP, CNOP, FEMATH, AMEPROC, APEX, APRAM, FEBEVIM) • ONG (Stop-Sahel, CSPEEDA, HELVETAS, AFAD, GRDR), etc.
Infrastructures Economiques et Sociales	• Existence des services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités
CONSTRAINTES	• Faible niveau d'organisation des producteurs ; • Absence d'infrastructure de transformation et de stockage et de

	conservation ; • Faible maillage de la zone en personnel technique (vétérinaire, zootechniciens, techniciens) étatique et privé ; • Faible niveau d'équipement des producteurs et des services techniques ; • Conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants ; • Problème foncier ; • Faible développement des filières ; • Insuffisance d'interrelations entre les acteurs ; • Insuffisance de professionnalisme de certains acteurs ; • Méconnaissance des normes par les acteurs et insuffisance de leur application ; • Manque du système d'archivage ; • Insuffisance de communications entre les acteurs ; • Faible niveau d'électrification de la zone ; • Prédominance de l'analphabétisme ;
--	--

ANNEXE 3 : AGROPOLE DU PERIURBAIN DE BAMAKO

Identification de la zone	• Cercles de KOULIKORO DIOILA et DISTRICT DE BAMAKO,
Caractéristiques physiques	• Pluviométrie : 900 à 1200 mm/an • Existence de massifs forestiers et de réserve faunique (Faya 80 000 ha, Fretoumou (15000 ha), Baoulé (25 330 km²)) • Fleuve Niger et affluents, mares, lacs, bas-fonds, etc. • périmètre maraîcher de Bamako (100 ha) et plaines rizicoles de Farabana, Baguineda,
Potentialités agricoles	Existence des systèmes d'irrigation (Office du Périmètre Irrigué de Baguineda, Farabana) <u>Dioïla : Karité, Sorgho, coton et niébé</u> 1. Karité: 39 600 t (25,46% de la production nationale) ; 2. Sorgho (Dioïla, Koulikoro,) - Production : 248 896 t (28,9% de la production nationale) - Acteurs intervenants : producteurs, le service d'encadrement technique, fournisseurs d'intrants ; opérateurs économiques ; -organisation : filière peu organisée ; - marché : peu organisé ; - transformation : pas d'unité de transformation ; 3. Maïs - Production : 120 623 (16,8% de la production nationale) ; - transformation : pas d'unité de transformation. 4. Coton (Dioïla) :81 194 t (19,8% de la production nationale) ; - Acteurs intervenants : producteurs, le service d'encadrement technique, fournisseurs d'intrants ; -organisation : filière bien structurée - marché : Monopole de juré de la CMDT ; - transformation : usine d'engrainage, huilerie de grain de coton à Kita ; 5. Niébé (Dioïla) - Production : 23 114 (24% de la production nationale)

	- transformation : pas d'unité de transformation. Koulikoro (Baguineda) : fruits (mangue, banane, orange et papaye), légumes (tomate, oignon/échalote, etc.), poulet District de Bamako : Lait
Infrastructures et Energie	• Existence d'infrastructures de transport (RN, Pistes rurales, chemin de fer, fluviale) • Existence de sources d'électricité (Barrage de Sotuba, Centrales thermiques de Bamako (Balingué, Dar Salam), AMADER) • Existence de réseaux d'électricité (EDM, AMADER)
Unités Agro-industrielles et autres équipements	• transformation : petites unités artisanales (Dioïla, Siby) ; • Existence d'infrastructures piscicoles (écloserie) • Existence d'Unités industrielles (203 sur 288 existants au Mali) ;
Filières identifiées	• Coton /Karité/sésame /céréales/ légumineuses/Oléagineux ; • Fruits et légumes ; • Pêche/pisciculture ; • Lait, bétail/viande.
Produits possibles à développer	• Fibres de coton, graines de coton ; • huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons de coton, karité et sésame ; • Poisson frais et conditionné ; • Produits animaux (viande, lait, cuirs et peaux) ; • Produits frais, Jus, confitures, marmelades, sirops, huiles essentielles de fruits et légumes.
Marchés cibles	• Marchés intérieurs (marchés à poisson de Bamako)
Acteurs	• Acteurs filières : Chambres d'Agricultures, exploitants, OPA, AOPP, CNOP, etc.) et ONG, Prestataires de services, Opérateurs, banques et IMF, fournisseurs d'intrant, etc. ; • Recherche (CARRA de Sotuba, IPR/IFRA, LCV, Université, INRSP, etc.) ; • Centres de Formation (IPR/IFRA, Samanko, Centres Agro sylvo pastorale) • Laboratoires (Laboratoire des semences, laboratoires de technologies alimentaires, GIE insémination artificielle, etc.).
Infrastructures Economiques et Sociales	• Existence d'institutions de financement (Banques et Institutions de micro finance)
Contraintes	• Faible organisation de la filière ; • Insuffisance de périmètres pastoraux ; • Insuffisance de points d'eau pour le bétail ; • Absence de mécanismes appropriés de financement des acteurs ; • Insuffisance d'unités industrielles de transformation ; • Insuffisance de capacité et manque de compétitivité des unités de filature et de textiles ; • Faible équipement des acteurs (producteurs, transporteurs) • Accès limité à l'énergie ; • Coût élevé des intrants (engrais, pesticides) ; • Problème de conditionnement et d'emballage ; • Irrégularité de la fructification du karité ; • Diminution et vieillissement du peuplement (mangues, karités) ; • Méconnaissance des potentialités génétiques du bétail endémique ;

	• Présence endémique des nuisibles des cultures ; • Faiblesse du rendement des variétés ; • Insuffisance de main d'œuvre liée à la migration vers les zones minières (placers) • Moyen de transports inappropriés des produits ; • Absence d'un dispositif pour la certification et la labellisation.
--	---

ANNEXE 4: AGROPOLE DU BASSIN DU SANKARANI (SELINGUE)

Identification de la zone	Cercles de BOUGOUNI, KOLON DIEBA et YANFOLILA
Caractéristiques physiques	• Pluviométrie : 900 à 1200 mm/an ; • Superficie : 38 468 km² ; • Réseau hydrographique (Sankarani, Wassoulou-Ballé, Baoulé, Bagoué) ; • Population : 872 725 habitants.
Potentialités agricoles	• lac de Sélingué et le Barrage ; • Superficie aménageable : 20.000 ha ; • Superficies aménagées 2.400 ha ; • Maïs : 155436 ha, 358409 tonnes ; • Riz : 57197 ha, 123793 tonnes ; • Coton : 100982 ha, 83408 tonnes ; • Mil : 39273 tonnes ; • Sorgho : 96338 tonnes) ; • Mangues, Agrumes, Bananes plus de 85000 tonnes ; • Cheptel : Bovins : 647713, Ovins : 186080, Caprins : 238387, Volaille : 3400000 têtes.
Infrastructures et Energie	• Infrastructures routières (Bougouni-Yanfolila ; Bamako-Bougouni-Sikasso ; RN 7-Sélingué) et des pistes rurales ; • Barrage Hydroélectrique ; • Existence de réseaux d'électricité (EDM, AMADER).
Unités Agro-industrielles et autres équipements	• Existence d'unités de conditionnement et de transformation : 3 unités d'égrenage de coton ; 3 huileries ; 3 unités de conditionnement des mangues par séchage, en confiture et en purée ; 1 usine de transformation de fruits et légumes ; 5 laiteries ; 1 abattoir. • Existence d'unités de décorticage et d'étuvage de riz
Filières identifiées	• Mangues, Agrumes, Bananes
Produits possibles à développer	Produits frais, Jus, confitures, marmelades, sirops, huiles essentielles
Marchés cibles	• marchés locaux (toutes régions du Mali) • Sous/région : Sénégal et Mauritanie • International (Europe)
Acteurs	• Producteurs (non organisés) mais existence d'une Interprofession mangue ; • Services d'encadrement ; • Transporteurs ; • Commerçants ; • Transformateurs artisanaux et industriels ; • Investisseurs du secteur privé.
Infrastructures Economiques et Sociales	• Centre d'agrobusiness de Sélingué • Banques: (BNDA, BOA, BDM, BIM, BMS ...)

	• IMF (Kafo Jiginè, Kondo Djigima, NYESIGISO, CAECE-JIGISEME, NYETA, etc.).
Contraintes	• Insuffisance d'unités de transformation des mangues ; • Vieillesse des plantations ; • Manque d'équipement approprié de transport ; • Attaques des fruits par les nuisibles ; • Insuffisances de capacités des acteurs ; • Faible organisation de la filière ; • Absence d'un dispositif pour la certification et la labellisation ; • Absence de mécanismes appropriés de financement des acteurs.

ANNEXE 5 : AGROPOLE DES ZONES MALI-SUD

Identification de la zone	Cercles de SIKASSO, KOUTIALA, KADIOLO et YOROSSO
Caractéristiques physiques	• Superficie : 42075 km² • Population : 1.770.454 habitants • Pluviométrie importante (900 à 1200 mm/an)
Potentialités agricoles	• <u>Fruits et légumes</u> (Sikasso, Kadiolo) 32000 tonnes pour les fruits & 92500 tonnes pour les légumes/an • <u>Maïs</u> (Sikasso, Kadiolo) 219 894 tonnes/an ; • <u>Coton</u> (Koutiala) 112 000 tonnes/an ; • <u>Sorgho</u> (Koutiala) 47 177 tonnes/an ; • <u>Volaille</u> (Koutiala) 1 866 000 têtes/an ; • <u>Tubercules (manioc, patate douce, igname)</u> (Sikasso, Kadiolo) 33 8945 tonnes/an.
Infrastructures et Energie	• Existence d'infrastructures routières (Bamako-Sikasso- frontière Cote d'Ivoire ; • Sikasso-Koutiala-Ségou ; • Koutiala-San, Koutiala-frontière Burkina Faso ; • Sikasso-frontière Burkina Faso ; • Existence de réseaux d'électricité (EDM, AMADER).
Unités Agro-industrielles et autres équipements	• 8 unités d'égrenage de coton (unités de HUICOMA sont non fonctionnelles) ; • 30 huileries ; • Un petit atelier de tissage ; • Une unité de délintage du coton ; • Une unité de conditionnement des engrais ; • Une usine de production de produits pharmaceutiques vétérinaires ; • Une station de conditionnement de fruits ; • petites unités de transformation en jus, nectar, en produit séché. • Une station de conditionnement des mangues ; • Une unité de montage de matériels agricoles ; • 2 laiteries ; • 2 abattoirs.

Filières identifiées	• Fruits/légumes et maïs; oléagineux, bétail/viande. • Coton/sorgho/ volaille/ pisciculture.
Produits possibles à développer	Fruits : Produits frais, jus, confitures, marmelades, sirops, huiles essentielles ; Maïs : Brisures, farines, sons et produits dérivés ; Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux ; Coton : Fibres de coton, graines de coton, huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons ; Sorgho : Brut, farine, farines composées pour boulangerie, pâtisserie et biscuits, brisures, produits dérivés ; Poulets : Chair, œufs, mayonnaise.
Marchés cibles	• Fruits : Bons débouchés au plan national (toutes les régions du Mali) et international (sous-région ouest-africaine, Europe, Asie) • Maïs: Bons débouchés au plan national (toutes les régions du Mali surtout avec les aviculteurs) et international (Sénégal, Mauritanie) • Coton : débouchés au plan international (Asie, Europe, etc.) • Sorgho : marché national et sous-régional (Burkina-Faso) • Volaille : Bons débouchés au plan national (marchés de Bamako et environs) et extérieur (R.C.I.) • Tubercules : marché national et sous-régional (Sénégal, Mauritanie)
Acteurs	• Coton : Interprofession du coton (IPC) : Union Nationale des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton et Union des Egreneurs de Coton ; • Mangue : Interprofession mangue en devenir : • Autres filières : Producteurs (organisés ou non organisés), services d'encadrement, les projets et programmes (PCDA), les transporteurs, les commerçants, les transformateurs, fournisseurs d'intrants.
Infrastructures Economiques et Sociales	• Banques : (BCEAO, BNDA, BMS, BOA, BDM, BHM, ECOBANK, BIM...) IMF (Kafo Jiginè, Kondo Djigima, NYESIGISO, CAECE-JIGISEME); • Existence d'un centre de recherche agronomique (CRA de Sikasso). • Existence de Centres de Formation (M'Pèssoba, LTA de Koutiala, etc.).
Contraintes	• Production dépendante des aléas climatiques ; • Faible densité du réseau routier et état de dégradation avancé des pistes existantes ; • Analphabétisme des populations ; • Faible niveau d'aménagements hydro-agricoles ; • Caractère extensif de la production Agricole ; • Faible organisation des acteurs de la filière ; • Faible organisation des filières ; • Sous-équipement des producteurs ; • Absence de mécanismes appropriés de financement des acteurs ; • Attaques des fruits & légumes par les nuisibles ; • Caractère endémique de la trypanosomiase animale ; • Exode des bras valides vers les sites d'orpaillage ; • Faible productivité ;

	• Fluctuation des cours mondiaux du coton ; • Insuffisance de l'investissement privé ; • Insuffisance de la desserte en énergie électrique ; • Maladies aviaires endémiques ; • Manque d'équipement approprié de transport ; • Faible capacité de conditionnement ; • Insuffisance d'unités industrielles de transformation ; • Insuffisance d'infrastructures de stockage du coton ; • Insuffisance d'usines textiles ; • Insuffisance d'infrastructures de stockage du maïs ; • Insuffisance d'infrastructures de fabrication d'aliment volaille ; • Insuffisance de structures de conservation, de conditionnement et de transformation des produits agricoles ; • Inexistence d'unités industrielles de transformation des fruits et légumes ; • Absence d'un dispositif pour la certification et la labellisation ; • Réseau de commercialisation peu structuré .
--	--

ANNEXE 6 : AGROPOLE ZONE OFFICE DU NIGER (BASSIN DE SEGOU)

Identification de la zone	• Cercles de SEGOU, NIONO et MACINA
Caractéristiques physiques	• Delta mort du Niger et Inter fleuve plus Barouéli (casier de Tamani) ; • Fleuve Niger et Barrage de Markala ; • Potentiels agricole (superficie) de 2 408 000 ha dont 1 200 000 aménageables. • Population 671 142 habitants
Potentialités agricoles	<u>Zone Office du Niger</u> : Infrastructures hydro agricoles, les plus importantes du Mali ; 61781 exploitations ; 118 004 ha de riz dont 8 970 ha de canne à sucre; Ressources piscicoles_(étangs, mares, Fala, parcelles rizicoles, emprunts) Production Riz (713 000 tonnes), Mils (675 500 tonnes), Echalote/Oignon, Canne à Sucre (100 000 tonnes), viande (4 466 965 Kg) Poisson (transformé : 906 529 tonnes et frais : 1 396 922 tonnes) <u>Zone Office Riz Ségou</u> : Importantes 'infrastructures hydro agricoles ; environ 35 000 hectares ;19 990 exploitations agricoles ;
Infrastructures et Energie	• Infrastructures routières (RN6, RN., Pistes rurales ; • Réseaux d'électricité (EDM, AMADER,
Unités Agro-industrielles et autres équipements	10 Mini rizeries, 2 moulins modernes, 3 Complexes sucriers ,1830 décortiqueuses
Filières identifiées	Riz/échalote/Mil/Canne à sucre
Produits possibles à développer	• <u>Riz</u> : marchand et sous-produits du riz, <u>Sucre</u> : alcool, mélasse, sous-produits agricoles, <u>Echalote</u> : Frais, conditionné, séché et Céréales en

	Brut, farines, sons et produits dérivés ; • <u>Produits animaux</u> : viande, lait, cuirs et peaux ; <u>Poisson</u> : frais et conditionné
Marchés cibles	• Marchés intérieurs : Bamako et marchés frontaliers (Koutiala et Koury, etc.) • Marchés 'extérieurs (Mauritanie, Burkina-Faso via les marchés frontaliers).
Acteurs	• Etat (Office du Niger, Office Riz Ségou et Administration publique) ; • Collectivités Territoriales, Chambre d'Agriculture ; • Fournisseurs d'intrants, Prestataires de Service, SUKALA, N.SUKALA, SOSUMAR, Commerçants ; • Offices, Producteurs (Coopératives, AV, TV, GIE), Agro dealer (Fournisseurs d'intrants, d'emballages et d'équipements), Investisseurs privés, transformateurs/Industriels ; Commerçants et colleteurs ; • Coopératives et Associations d'éleveurs, les Chevillards et bouchers, transformateurs (Abattoirs, aires d'abattage et GIEF Mandataires, ONG/Projets, Banques et IMF, Centres de formation. • Opérateurs économiques, Organisation Socio Professionnelles, Chambre Consulaire (APCAM).
Infrastructures Economiques et Sociales	• Centre de recherche (CRR de Cinzana et Niono) ; • Centres de Formation (CFPAM, Centre Agro sylvo pastoral de Ségou et de Dioro, CEF de Niono ; • Banques (BNDA, BMS, BOA, BDM, BSIC, BCS, BHM, ECOBANK, etc.); • IMF (Kafo Jiginè, Kondo Djigima, FCRMD; • Existence de bourses de céréales.
CONTRAINTES	• Faible niveau d'organisation des producteurs ; • Absence d'infrastructure de transformation et de stockage et de conservation ; • Faible maillage de la zone en personnel technique (vétérinaire, zootechniciens, techniciens) étatique et privé ; • Faible niveau d'équipement des producteurs et des services techniques ; • Conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants ; • Problème foncier ; • Faible développement des filières ; • Insuffisance d'interrelations entre les acteurs; • Insuffisance de professionnalisme de certains acteurs ; • Méconnaissance des normes par les acteurs et insuffisance de leur application ; • Manque du système d'archivage ; • Insuffisance de communications entre les acteurs ; • Faible niveau d'électrification de la zone ; • Prédominance de l'analphabétisme.

ANNEXE 7 : AGROPOLE DU MOYEN BANI

Identification de la zone	• Cercles de SEGOU, BLA, SAN et TOMINIAN
Caractéristiques physiques	• Population actualisée moyen Bani : 395 000 hts (RGPH 1998) dont 97% de ruraux et 48% femmes au niveau de la population active agricole ; • Potentiel hydro agricole : Fleuve Bani, le Seuil de Talo, les plaines de San-Ouest et de San-Est ; 20 000 ha aménageables ; • Activités économiques : Agriculture, Pêche, commerce, artisanat et tourisme.
Potentialités agricoles	• Infrastructures hydro agricoles (seuil de Talo réalisé) ; 9 500 ha aménagés • Système de production basé sur l'agriculture l'élevage, la pêche et la pisciculture avec la prédominance de la culture de Mil/Sorgho ; • Cultures essentielles : Riz (Production : 21 000 tonnes), Mil (217 000 tonnes), Fonio (18134 tonnes), Sésame (5400 tonnes), Sources (Bilan Campagne Régionale 2012), poisson (Frais : 371 475 kg, transformé (fumés brûlés- séchés) 288 300 tonnes (DRP Ségou, 2012), Karité, etc.
Infrastructures et Energie	• Infrastructures routières (RN, Pistes rurales, Ouverture sur le Sénégal et la Mauritanie) • Réseaux d'électricité (EDM, AMADER)
Unités Agro-industrielles et autres équipements	<i>Inexistantes</i>
Filières identifiées	<u>Fonio/Sésame</u>
Produits possibles à développer	Brut, conditionné, précuit, huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons.
Marchés cibles	Foires hebdomadaires (y compris les échanges intra régionaux), Importants Flux de riz, mils/sorgho sésame, fonio, bétail/viande vers Bamako et marchés frontaliers (Koutiala et Koury) et l'extérieur (Mauritanie, Burkina-Faso via les marchés frontaliers).
Acteurs	• <u>Acteurs étatiques</u> : Collectivités territoriales, Services Déconcentrés de l'Etat, Office du Niger, Projets/programmes, les Institutions de recherches. • <u>Non étatiques</u> : IMF, les prestataires de services (Bureaux d'étude, entreprises), Opérateurs économiques, Organisation Socio Professionnelles, Chambre Consulaire (APCAM).
Infrastructures Economiques et Sociales	• Existence des services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités.
CONTRAINTES	• Faible niveau d'organisation des producteurs ; • Absence d'infrastructure de transformation et de stockage et de conservation ; • Faible maillage de la zone en personnel technique (vétérinaire, zootechniciens, techniciens) étatique et privé ; • Faible niveau d'équipement des producteurs et des services techniques ; • Conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants ; • Problème foncier ; • Faible développement des filières ; • Insuffisance d'interrelations entre les acteurs ; • Insuffisance de professionnalisme de certains acteurs ;

	• Méconnaissance des normes par les acteurs et insuffisance de leur application ; • Manque du système d'archivage ; • Insuffisance de communications entre les acteurs ; • Faible niveau d'électrification de la zone ; • Prédominance de l'analphabétisme ;
--	--

ANNEXE 8 : AGROPOLE DE LA DELTA INTERIEUR DU NIGER

Identification de la zone	• Cercles de MOPTI, TENENKOU, YOUWAROU, NIAFUNKE et DJENNE
Caractéristiques générales	• Pluviométrie : Elle varie de 550 mm à Mopti à 320 mm à Niafunké. • Population actuelle : 2037330 habitants dans la région de Mopti avec un de croit de 3%/an. Les femmes représentent 50,6% de cette population.
Potentialités agricoles	• Production de riz : 225034 t (18,60% de la production nationale) ; • Potentiel fourrager important (bourgoutières, résidus de récolte, pâturages des zones adjacentes de transhumance) : 5-20t/ha/an de biomasse herbacée naturelle dont le bourgou occupe une grande place ; • Abondance de points d'eau d'abreuvement des animaux ; • Effectif de cheptel important de bovin et ovin/ caprin : 2.073.670 ovins (moyenne sur 10 ans) ; 2.991.043 caprins (moyenne sur 10 ans) ; 2.700.000 bovins (DNPIA, 2012), • Production : 209 millions de litre de lait de bovin, 105,3 millions de litre de lait des ovins/caprins (DNPIA, 2012) • Production de poisson : 40.000 tonnes en année de déficit hydrique à 130.000 tonnes en année normale.
Infrastructures et Energie	• Débarcadères à Mopti et à Kona ; • Rizeries de Sévaré.
Unités Agro-industrielles et autres équipements	<u>Bétail/ viande</u> • 1 abattoir régional, 30 aires d'abattage, 143 boucheries collectives ; • Production de viande 1986 tonnes de viande de bovin, 482 tonnes de viande d'ovin/caprin ; <u>Poisson</u> • Centres de traitement et de conditionnement de poisson à Akka, Diafarabé, Niafunké. <u>Riz</u> • 1 rizerie, des batteuses, des décortiqueuses. <u>Lait</u> • 5 mini-laiteries.
Filières identifiées	<u>Bétail/viande</u>
Produits possibles à développer	• Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux
Marchés cibles	<u>Bétail/viande</u> • Marchés intérieurs (Hombori, Douentza, Kona, Fatoma, Sofara, Ténénkou, Toguérécoumbé, Somadougou) 77.945 têtes de bovin ; 162.028 têtes d'ovin ; 95.288 têtes de caprin • Marchés 'extérieurs : Côte d'ivoire, Sénégal, Ghana, Burkina Faso,

	Mauritanie, Nigeria (49791 têtes de bovin ; 78 238 têtes d'ovin ; 3116 têtes de caprin) <u>Riz</u> Marché intérieur : <u>Poissons</u> • Marchés intérieurs • Marchés extérieurs : Burkina Faso, Ghana, Nigeria
Acteurs	• Acteurs étatiques et non étatiques : Services déconcentrés de l'Etat, Collectivités territoriales, EDM, Vétérinaires mandataires, ONG (Care International, Catholique Relief Service, HCR, Croix Rouge, Vétérinaires Sans Frontière, Handicap International, Actions contre la Faim, Africare, Handicap International, Solidarité Internationale, OXFAM-GB, etc.), IMF et Banques (BCEAO, ECOBANK, BIM, BNDA, BDM, Bank Of Africa, BMS, etc.), Opérateurs économiques (commerçants, transformateurs, transporteurs fluviaux, transporteurs routiers), producteurs, OPA et les Chambres consulaires.
Infrastructures Economiques et Sociales	Existence des services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités.
Contraintes	• Absence d'équipements de conservation ; • Absence de système adéquat de collecte et de transformation ; • Assèchement précoce des mares et bras de fleuve ; • Baisse des crues ; • Conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs et entre éleveurs ; • Difficultés de commercialisation ; • Diminution de ressource poisson ; • Ensablement des cours d'eau ; • Faible maîtrise des itinéraires techniques de production ; • Faible productivité ; • Insuffisance d'aménagements (rizicoles, pastoraux, piscicoles) ; • Insuffisance d'encadrement technique ; • Insuffisance et mauvais état des infrastructures d'abattage et de commercialisation ; • Sous équipement des éleveurs et des agro-pasteurs ; • surexploitation des ressources pastorales et aquacoles.

ANNEXE 9 : AGROPOLE DE LA ZONE DU PLATEAU ET DU SENO

Identification de la zone	• Cercles de KORO, BANKASS et BANDIAGARA
Caractéristiques Générales	• Le plateau dogon 10 000 km², couvre le cercle de Bandiagara (200 km) et le Séno (cercles de Koro et Bankass) ; • Bandiagara (318 000 habitants), Koro (362 000 habitants) et Bankass (263 000 habitants) (Source : RGPH, 2009).
Potentialités agricoles	• Le Séno est occupé en partie par la vallée du Sourou un affluent du fleuve Volta au Burkina Faso. La vallée traverse le cercle de Bankass sur 80 km et constitue un point d'eau important pour l'agriculture et l'élevage. Production. • Mil: Koro 81648 tonnes/an ; Bankass 56022 tonnes/an ; 15468 tonnes/an.
Infrastructures et Energie	• Pistes rurales ; • Route du poisson Mopti-Ouagadougou ; • Route Douentza-Burkina Faso.
Unités Agro-industrielles et autres équipements	• Pas d'usines de transformation de céréales ; • Des plateformes multifonctionnelles.
Filières identifiées	• <u>Mil</u>/ Echalote/Bétail/viande.
Produits possibles à développer	• Céréales en Brut, farines, sons et produits dérivés ; • Echalote : Frais, conditionné, séché ; • Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux.
Marchés cibles	• Marché intérieur
Acteurs	• Exploitants, Assemblées régionales.
Infrastructures Economiques et Sociales	• Présence de services déconcentrés de l'Etat.
Contraintes	• Insuffisance d'infrastructures routières ; • Insuffisance d'aménagements ; • Manque d'infrastructures de base ; • Manque d'Infrastructure de transformation de céréales ; • Manque d'infrastructures socio-économiques de base.

ANNEXE 10 : AGROPOLE DE LA ZONE LACUSTRE

Identification de la zone	• Cercles de NIAFUNKE – DIRE – GOUNDAM – TOMBOUCTOU et RHAROUS
Caractéristiques physiques	• Zone des lacs (lacs Horo, Fati, Niangaye, Faguibine, Tanda-Kabara, Tagadji, Télé) • Pluviométrie : 250 mm/an en moyenne • Population de Diré : 111 324 habitants répartis dans 13 communes (RGPH, 2009)
Potentialités agricoles	• Pays historique en matière de production de blé en Afrique au sud du Sahara ; • Potentiel aménageable : 10000 ha ; • Conditions agro-écologique et agro-climatique favorables ; • Existence d'une superficie de 14260 ha exploitables à Niafunké ; • Existence de 3000 ha de superficie en exploitation dont 2000 ha à Diré ; • Existence de variétés à haut potentiel de production (environ 3,6t/ha) ; • Accroissement de la production de 81,9% entre 1998 et 1999.
Infrastructures et Energie	• Existence d'une station de pompage ; • Présence de l'EDM ; • Début de désenclavement avec le bitumage de la route Diré-Goudam.
Unités Agro-industrielles et autres équipements	• Existence de motopompes ; • Existence d'infrastructures de transformation (décortiqueuse) ; • technologies de transformation artisanale et industrielle ; • Existence de coopérative ; • Présence de décortiqueuse ; • Présence d'infrastructures de stockage.
Filières identifiées	• Blé/cultures de décrue, bétail/viande.
Produits possibles à développer	• Farine, semoule, son ; • Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux.
Marchés cibles	• Besoins du Mali/an : 120 000 tonnes de farine soit 150 000 tonnes de blé contre une production de 10 000 tonnes ; • Client potentiel : Grands Moulins du Mali.
Acteurs	• Services déconcentrés de l'Etat, OP, Opérateurs économiques, producteurs, transformatrices artisanales, transporteurs, intermédiaires pour la collecte, coopératives et leurs faîtières.
Infrastructures Economiques et Sociales	• EDM, Office pour la mise en valeur du système Faguibine (OMVF), ONG (Care International, UICN, Africare, Handicap International, Actions contre la Faim, Handicap International, Solidarité Internationale), IMF et BNDA, Opérateurs économiques (commerçants, transporteurs fluviaux, transporteurs routiers).
Contraintes	• Vétusté et dégradation des installations hydro-agricoles ; • Difficultés de financement de la production ; • Instabilité de la production liée aux aléas climatiques ; • Insuffisance d'unités de transformation ; • Difficultés d'approvisionnement en intrants de qualité ; • Faible capacité des producteurs liée à la non-maitrise des itinéraires techniques ;

	• Faible productivité liée essentiellement à la mauvaise qualité des semences ; • Forte concentration des effectifs et pullulation des maladies ; • Difficultés d'accès aux intrants et aux produits vétérinaires.
--	--

ANNEXE 11 : AGROPOLE DU TILEMSI/ADRAR DES IFOGHAS

Identification de la zone	• Cercles de KIDAL, TESSALIT, TIN ESSAKO et MENAKA
Caractéristiques physiques	• Trois grandes zones : ADAGH, TAMASNA et TILEMSI/TANEZROFT. • Pluviométrie moyenne : 150 mm par an. • Présence de nombreux oueds : Ibdakan, Egachar, Sadidan, Edjerer, Elewidj, Tarlit, Marat, etc. ; • Superficie de 260 000 km² ; Population environ 80 000 habitants. ; • Potentiel minier important et stratégique (phosphates, gypse) et eau souterraine.
Potentialités agricoles	• Systèmes de production basée sur l'agriculture oasienne et l'élevage ; • <u>Camelins</u> : 413 353 têtes à Kidal ; 190 459 têtes à Ménaka (CAP, 2012) ; • <u>Ovins/caprins</u> : 3 600 000 têtes dans la zone (DNPIA, 2012) ; • <u>Bovins</u> : 69 000 têtes à Kidal (DNPIA, 2012).
Infrastructures et Energie	• Existence d'une piste d'atterrissage à Kidal ; • Construction de route en projet ; • Existence de pistes reliant les différentes localités ; • Existence de digues d'infiltration d'eau ; • Marchés à bétail à Kidal ; • Ouvrages de franchissement sur les pistes.
Unités Agro-industrielles et autres équipements	• Aménagements dans certains oasis • Points d'eau d'abreuvement des animaux (30 puits pastoraux en cours de construction par le PIDRK) • Existence d'infrastructures de commercialisation (marchés à bétail à Ménaka et Kidal) ; • Existence d'infrastructures de transformation (1 abattoir et 3 aires d'abattages, 3 boucheries collectives, 2 mini-laiteries, 1 centre de collecte de lait
Filières identifiées	• Bétail/viande/lait (camelin/petits ruminants)/Cultures oasiennes
Produits possibles à développer	• Produits animaux : viande, Frais, conditionné, séché, cuirs et peaux, lait frais et conditionné.
Marchés cibles	• Existence de circuit de commercialisation national et sous régional (Algérie, Libye, Mauritanie).
Acteurs	• Existence des services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités
Infrastructures Economiques et Sociales	• Services déconcentrés de l'Etat, projets/programmes (PIDRK, ADIN, PAPAM, Projets d'insertion des jeunes, Projet Zébu Azawak, ANICT, PADENEM), ONG, Chambres consulaires, OP ; • Centres de santé communautaires. • Cantines scolaires.
Contraintes	<u>Bétail</u> • Insuffisance d'infrastructures d'abattage et de commercialisation ; • Insuffisance d'aménagements pastoraux ;

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Faible productivité des parcours pastoraux ;• Faible productivité du cheptel ;• Sous équipement des éleveurs ;• Présence de maladies animales importantes (pasteurellose, charbon, avortements des chamelles) ;• Difficulté d'écoulement du bétail et des produits. |
|--|---|

Dattes et légumes

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Faible productivité des espèces locales de palmiers dattiers ;• Attaques de cochenilles blanches sur les palmiers dattiers ;• Faible productivité des légumes ;• Faible disponibilité de semences maraichères. |
|--|---|